Troisième séance, jeudi 17 octobre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Assermentations		
2019-DIAF-17	Décret	Naturalisations 2019 - Décret 3	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Andréa Wassmer Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2019-GC-45	Postulat	Protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture	Prise en considération	Auteur-s Christa Mutter Julia Senti Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2018-GC-115	Initiative parlementaire	Révision de la loi sur le Grand Conseil	Prise en considération	Auteur-s Bureau du Grand Conseil BR Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2019-GC-48	Initiative parlementaire	Instaurer une suppléance auprès des commissions permanentes et spécialisées	Prise en considération	Auteur-s Elias Moussa Mirjam Ballmer Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2017-DEE-60	Loi	Politique foncière active (LPFA)	Première lecture (suite)	Rapporteur-e Stéphane Peiry Représentant-e du gouvernement Olivier Curty
2019-DICS-46	Rapport	Un collège supplémentaire dans le Sud fribourgeois (Rapport sur le postulat 2019-GC-51)	Discussion	Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen
2019-GC-43	Postulat	Changement d'horaire au Cycle d'orientation	Prise en considération	Auteur-s Rose-Marie Rodriguez Stéphane Sudan Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Markus Bapst, Xavier Ganioz, Giovanna Garghentini Python, Thomas Rauber, Ralph Alexander Schmid et Jean-Daniel Wicht.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz, et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} Sophie Sarah Dumartheray, Sandra Herren Schwab, Ruth Schärli et Anne de Steiger, élues par le Grand Conseil lors de la session d'octobre, et de M. Ricardo Ramos, élu par le Grand Conseil lors de la session de septembre.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

_

Décret 2019-DIAF-17 Naturalisations 2019 - Décret 3

Rapporteur-e: Wassmer Andréa (PS/SP, SC)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: 30.04.2019 (BGC octobre 2019, p. 2914)
Préavis de la commission: 27.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2922)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Au projet de décret soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui, la commission a examiné 117 dossiers de demandes du droit de cité suisse et fribourgeois. La commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes l'exigeant par la loi au cours de onze séances. Elle émet un préavis favorable à la naturalisation des candidats de 113 dossiers. Les candidates et candidats de trois dossiers sur les quatre préavisés négativement par la commission ont demandé de suspendre leur demande de naturalisation. Leurs dossiers n'entreront donc pas en ligne de compte lors du vote. Un dossier reste préavisé négativement et nous y reviendrons à la lecture des articles. En conclusion, la commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 179 personnes qui remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées. La commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la rapporteure pour ses propos et la commission pour le travail important qui est réalisé dans des conditions sensibles: nous parlons toujours d'êtres humains sur lesquels il faut amener un jugement. C'est un très bon travail qui est fait. Je me rallie à toutes les propositions de la commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit:

- > les candidats et candidates figurant au dossier 38, 83 et 110 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du projet de décret.
- > les candidats figurant au dossier 114 n'ont pas demandé de suspendre la procédure, ils sont préavisés négativement par la commission.

Les autres modifications concernent l'ajout de personnes de deuxième génération, l'ajout d'un dossier d'une personne ayant atteint l'âge de la majorité et ainsi sortie du dossier des parents, des changements d'état civil, les naissances de deux enfants intervenus récemment, un changement de domicile, deux modifications de lieu du droit de cité.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lectures des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 89 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/ MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/ CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/ CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/ FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/ MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/ CVP), Savary-Moser Nadia (BR, PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC, UDC/SVP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/ SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 89.

S'est abstenue:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 1*.

_

Postulat 2019-GC-45 Protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture

Auteur-s: Mutter Christa (VCG/MLG, FV)

Senti Julia (PS/SP, LA)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

 Dépôt:
 28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1079)

 Développement:
 28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1079)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 24.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2975)

Prise en considération

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Als Mitverfasserin des Postulats möchte ich dem Staatsrat für die Empfehlung zur Annahme und insbesondere zur Aufnahme des Themas in den Klimaplan, welcher die Umsetzung des in Auftrag gegebenen Mandats zur Erstellung einer Klimapolitik für den Kanton Freiburg darstellen wird, danken.

Eine Untersuchung der Möglichkeiten zur Reduktion der Emission in der Land- und Forstwirtschaft ist ein notwendiger Teil einer Analyse sämtlicher Wirtschaftssektoren in Bezug auf Möglichkeiten zugunsten einer umweltfreundlicheren Welt im Sinne von Greta, aber vor allem im Interesse von uns allen, denen die Zukunft am Herzen liegt. Ich möchte insbesondere nicht hören, dass unser Postulat als Schuss gegen die Landwirtschaft angesehen wird, denn dies wäre eine ganz und gar ungerechtfertigte Unterstellung, vor allem, wenn man die beachtliche Höhe der Emissionen in diesem Bereich beachtet, wie in der Begründung des Postulats dargestellt wird.

Wir möchten eine Evaluation der Umweltverträglichkeit der jetzigen Situation in der Land- und Forstwirtschaft, Vorschläge für Verbesserungsmassnahmen, Informationen zu deren Finanzierungsmöglichkeiten sowie die Beschreibung allfälliger notwendiger gesetzlicher Anpassungen zur Umsetzung dieser Massnahmen.

Die hohe Aktualität des Klimaschutzes und einer klimafreundlicher Wirtschaft werde ich nicht wiederholen müssen. Wir sind uns bewusst, dass es eine Illusion wäre zu denken, Veränderungen würden sich von heute auf morgen verwirklichen. Wir Menschen sind Gewohnheitstiere, und wir alle müssen uns selbst an der Nase nehmen, um auch die krumme Gurke und den gefleckten Apfel bester Qualität zu kaufen und uns so den ausgeklügelten Marketingstrategien entgegenzusetzen.

In diesem Zusammenhang möchte ich die in der Antwort des Staatsrats erwähnte Verschiebung von einer Quantitäts- zu einer Qualitätsstrategie im Bereich des Milch-, Fleisch- und Gemüsehandels begrüssen. Ich lade Sie somit ein, unser Postulat dem Staatsrat zu überweisen und damit eine detaillierte Abklärung in dieser hochaktuellen Thematik zu erreichen und somit gemeinsam einen konkreten Schritt in Richtung nachhaltiger Zukunft zu gehen.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit und hoffentlich auch für Ihre Unterstützung in dieser Materie.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis agriculteur.

L'agriculture doit jouer son rôle et joue son rôle dans le contexte reconnu du changement climatique. De 1990 à 2015, elle a déjà réduit sa production de CO₂ de 10%. La plus grande production de gaz à effet de serre est produite par les animaux et en particulier les bovins. Dans le canton de Fribourg, près de 130 000 bovins garnissent nos verts pâturages. Nous pouvons qualifier leur production de gaz comme quasiment neutre si l'on prend en compte l'assimilation par des cultures mises en place, telles les betteraves, le maïs ou encore les herbages qui absorbent ces gaz à effet de serre. Des mesures sont déjà prises aujourd'hui par la formation continue; elles se concrétisent dans le terrain par l'adaptation de la rotation, la pratique d'un travail minimum des sols pour éviter les pertes, des techniques d'épandage pour limiter des émissions d'ammoniaque ou encore de grandes surfaces de panneaux photovoltaïques.

Dans le rapport qui devrait découler de ce postulat, il serait souhaitable de chiffrer clairement l'économie de gaz à effet de serre par une consommation locale, par des produits de qualité au détriment des produits importés et de moindre qualité. C'est sûrement dans ce style de consommation que la réduction de gaz à effet de serre a la plus grande marge de progression. Si l'agriculture doit s'adapter et encore faire des efforts, le consommateur peut également contribuer grandement au défi du changement climatique en modifiant son style de consommation, en priorisant les circuits courts. La grande distribution a également un rôle prépondérant à jouer dans ce domaine. L'agriculture est consciente de son empreinte climatique, mais tous les secteurs sont concernés. Il sera bien difficile de réinstaurer une agriculture d'avant la période moderne avec les chevaux et la faux alors que les frontières s'ouvrent et qu'il faut concurrencer des marchandises *low cost* produites à des milliers de kilomètres de la Suisse.

En cas d'acceptation de ce postulat, le rapport démontrera l'empreinte climatique de l'agriculture mais également les efforts déjà consentis jusqu'à aujourd'hui. Des mesures peuvent être encore prises de manière raisonnée. Et ne tombons pas dans l'abrutissement, tel un Lewis Hamilton qui demande à tout le monde de devenir vegan alors qu'il pétarade sur les circuits de Formule 1 chaque week-end et parcourt le monde en jet privé. Le groupe démocrate-chrétien va soutenir ce postulat.

Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Ich bin produzierender Landwirt und es ist sehr wohl die Landwirtschaft, die von allen Seiten beschossen wird.

Mit Erstaunen haben wir dieses Postulat zur Kenntnis genommen. Wie Sie, werte Damen, gut bemerkt haben, ist die Land- und Forstwirtschaft als erste von Veränderungen des Klimas und des Konsumverhaltens betroffen. Beide sind auf ein ausgeglichenes Klima und auf gesunde und speicherfähige Humusböden angewiesen. Seit 20 Jahren ist der Preiszerfall in beiden Branchen existenzgefährdend hoch und konnten nur durch Effizienzsteigerung, Spezialisierung und teilweise durch Subventionen abgefedert werden. In meiner beruflichen Tätigkeit habe ich den Beginn der Integrierten Produktion mit sich jährlich ändernden Vorgaben und Auflagen miterlebt. Ein Beispiel sind die geschaffenen Qualitätsförderflächen in der Höhe von 12,8% der Landwirtschaftlichen Nutzfläche. Diese Hysterie zum Klimawandel kommt da zur schwierigen Umsetzung immer neuer Gesetze gerade noch gelegen.

Überall treten nun Besserwisser und Grünschnäbel ins Scheinwerferlicht, die unserer etwas älteren Generation grobe Vorwürfe zur Umweltschädigung und geniale Vorschläge zur Klimarettung unterbreiten, bei der eigenen Freizeitgestaltung hinterlassen sie aber Unmengen von Abfall und Instagram-Posts aus fernen Ländern. Wenn wir nun aber Ihre Auflistungen analysieren, ist die Hälfte Ihrer Vorschläge bereits in Anwendung. Andere sind aus technischen oder wirtschaftlichen Gründen oder aufgrund neuer, vom Handel und von Konsumenten geforderter Tierhaltungsformen nicht sofort realisierbar. Auch die unter Punkt c) aufgeführten Massnahmen sind geplant oder bereits realisiert. Aber was nützt die Erzeugung von qualitativ hochwertigen, möglichst nachhaltig vor Ort produzierten Lebensmitteln, wenn deren Vermarktung an Grenzen stösst? Die wirksamste Sofortmassnahme hat jeder Bürger mit der sofortigen "Ökoifizierung" seines eigenen Verhaltens einzuleiten, bevor auf andere gezeigt wird. "Zuerst vor der eigenen Türe kehren" anstatt "Wasser predigen und selbst Wein trinken" wären alte Sprichwörter, die der Umwelt sofort helfen würden.

Ich danke unserem Staatsrat und den verantwortlichen Amtsvorstehern zur realistischen und vorausschauenden Beurteilung der hier beschriebenen Problematik und der bereits eingeleiteten strategischen Massnahmen. Wie Sie dem Landwirtschaftsbericht 19 entnehmen konnten, will unser Kanton eine leistungsstarke und innovative lebensmittelproduzierende Landwirtschaft mit authentischen Produkten von grosser Wertschöpfung. Das hat der Staatsrat auch in seiner Stellungnahme zur AP 22+ bestätigt. Seit Jahren bieten die von den Postulanten angeschwärzten Branchen Hand zur Problembehebung, aber wenn man mit Natur, Pflanzen und Tieren arbeitet, gelten etwas andere Gesetze und Umsetzungsmöglichkeiten als auf Bürotischen. Nebenbei ist zu bemerken, dass die meisten Gesetze dazu im eidgenössischen Parlament verfasst werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei weist dieses Postulat entschieden zurück.

Glasson Benoît (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêt: je suis propriétaire d'alpages et détenteur de bétail bovin. Le postulat demande un rapport détaillé sur l'introduction de mesures de protection climatiques dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture à l'échelle cantonale. Ce rapport doit analyser l'impact des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'absorption du CO₂, leur efficacité et leur influence sur le climat. L'agriculture suisse qui nourrit ses habitants a un souci certain de la conservation de la nature afin de nous fournir des produits de qualité. Avec les exploitations bio, l'agriculture conventionnelle, avec l'aide d'un comité de pilotage, a mis en place un plan climat voulant réduire les émissions de CO₂, la réalisation de projets pilote et un développement stratégique. La réduction des émissions de gaz à effet de serre s'est faite par la formation et la formation continue des agriculteurs à l'institut de Grangeneuve par un conseil technique de la gestion d'exploitation, par des recommandations pour la consommation et le chauffage par copeaux de bois des bâtiments et par l'amélioration des sols, pour simplifier et optimiser l'exploitation des terres cultivées.

Sans que l'être humain ne s'en mêle, la forêt et les sols marécageux stockent une quantité importante de CO₂. De ce fait, les forestiers misent sur le rajeunissement naturel de nos forêts et futaies. Les agriculteurs sont également convaincus par le label "bois suisse" pour leurs constructions et leur chauffage. En comparaison, les centrales de chauffe à distance à bois de notre canton, qui chauffent vos foyers, emploient actuellement du bois suisse mais pas forcément fribourgeois, ce qui implique des transports de bois en camion qui ne sont, pour ma part, pas satisfaisant pour un chauffage qui se veut écologique. Actuellement, l'épandage des engrais organiques se fait par des rampes à tuyaux flexibles afin de réduire les émissions d'ammoniaque. Les engrais chimiques et pesticides sont employés de manière calculée et par secteur ou par plante et bien d'autres exemples pourraient être cités. La détention du bétail, son bien-être environnemental et sanitaire, contribue aussi à la qualité de l'air et à la qualité du produit. Il faut également relever que la tendance est de produire moins, mais de meilleure

qualité. Ce procédé a comme inconvénient l'importation de produits étrangers. Le souci est que lorsque vous achetez un agneau australien ou des pommes de terre bio de Roumanie, vous n'avez aucune garantie sur la politique agricole soucieuse et environnementale ni, de ce fait, sur la qualité des produits. Les consommateurs n'aiment pas voir des porcs d'engraissement entassés les uns sur les autres, mais la plupart d'entre eux ne sont pas non plus d'accord de payer le prix de la côtelette suisse.

Contrôler l'agriculture est important. Mais on pourrait également dépenser un peu plus d'énergie afin de changer la mentalité du consommateur. Mis à part quelques irréductibles moutons noirs, nos agriculteurs, de par la passion qu'ils ont pour leur travail, contribuent à notre qualité de vie et c'est pour cela que le groupe libéral-radical soutient ce postulat avec confiance quant au résultat du rapport.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP*, *BR*). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis agriculteur exploitant et président du club agricole du Grand Conseil. Je remercie mes collègues députées Christa Mutter et Julia Senti de s'enquérir, par ce postulat, de la protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture.

Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions climatiques relatives au milieu agricole, milieu dans lequel je vis et travaille tous les jours. L'agriculture, plus précisément le paysan, est quotidiennement confronté au climat, confronté à ses bienfaits par son contact étroit avec les éléments, par l'air pur des campagnes, par le déroulement bienfaisant des saisons. Mais il est aussi confronté à ses aléas météorologiques: sécheresses, pluies diluviennes, orages violents, chutes de grêle... qui souvent mettent à mal le fruit de son labeur.

Certes, la production animale si importante pour l'économie de notre canton génère des émissions de méthane. Quoi de plus naturel qu'une vache qui pète et rote pour produire du lait frais pour notre café au lait matinal? Quoi de plus naturel qu'un élevage de porcs et son lisier malodorant qui produit le délicieux jambon faisant le bonheur des adeptes de la bénichon? Ou encore quoi de plus naturel qu'un poulailler de poules heureuses qui produit l'œuf à la coque de notre petit-déjeuner ou encore l'omelette de notre repas de midi? Certes, l'activité agricole émet des gaz à effet de serre. Cependant, il faut mettre en relation les gaz à effet de serre générés par l'agriculture et les gaz à effet de serre issus des autres secteurs économiques ou encore ceux générés par les trafics maritime, aérien et automobile. Trop facile de mettre la faute sur la docile agriculture et de traiter les paysans de pollueurs.

Les manifestations pour le climat – portées par des jeunes plein d'ambitions et de rêves –, et mieux encore les préoccupations climatiques des candidats aux élections fédérales font sourire, parfois exaspèrent, le vieux paysan que désormais je suis. La protection du climat, c'est le quotidien professionnel du paysan de l'an 2019. Avec sa précieuse terre aux souliers et sous ses ongles, il est sûrement le plus qualifié pour apprécier et protéger le climat et notre environnement. Quelques exemples: une formation pointue en biologie, la fixation des substances organiques dans le sol en tant qu'outil de travail, une rotation équilibrée des cultures, le travail optimal du sol pour éviter des pertes de sols, une couverture du sol en hiver, un affouragement destiné à réduire les émissions, des couvertures pour les installations du stockage du lisier, l'utilisation de rampes d'épandage à tuyaux flexibles pour réduire les émissions d'ammoniaque, de lourds investissements en machines de précision afin d'économiser les intrants et j'en passe.

Les magnifiques paysages de notre canton, par leur diversité, sont la meilleure réponse aux émissions de CO₂. Saviez-vous qu'un hectare de betteraves sucrières fixe environ 40 tonnes de CO₂ contre seulement 2,3 tonnes émises pour sa culture? Que le maïs est la céréale qui produit le plus de biomasse à l'hectare, tout en préservant la biodiversité et en captant une grande quantité de CO₂? Et que les herbages et forêts sont de véritables puits de carbone? Chers collègues, vous n'imaginez même pas la vie animale présente en été à l'ombre d'une culture de maïs ou encore dans le sol d'une culture d'engrais verts en automne! Un pur bonheur pour le paysan passionné que je suis.

Alors, s'il vous plait, cessez de tirer à boulets rouges sur les paysans qui produisent votre nourriture! Cessez de critiquer des méthodes éprouvées de production! Cessez de médire lorsque qu'un paysan protège sa culture en pulvérisant un fongicide! La plupart des paysans vivent très mal ces critiques acerbes véhiculées à longueur d'année par les médias et des personnes qui ont perdu leurs repères et leurs racines avec la terre. Je soutiendrai ce postulat avec détermination car l'agriculture de notre canton n'a rien à perdre des conclusions de ce rapport mais au contraire tout à y gagner.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis agriculteur et je pense sérieusement que l'agriculture est trop souvent prise pour cible par rapport à la problématique du climat et qu'on ne reconnaît surtout pas les efforts qui sont faits depuis 1993 avec la production intégrée et les prestations écologiques requises aujourd'hui.

De gros efforts ont été faits. C'est surtout frustrant en voyant que d'autres formes de pollution, d'autres formes d'atteintes au climat ne sont pas du tout expliquées et qu'on ne cherche pas des solutions par rapport à bien d'autres problèmes. Je prends un exemple: j'ai été visiter une brasserie dernièrement où l'on m'a expliqué qu'une boîte en aluminium polluait moins qu'une bouteille récupérable; donc ça veut dire qu'en gros la bouteille récupérable pollue énormément et la boîte d'aluminium aussi. Quand on pense à l'énergie qu'il faut pour produire cette boîte en aluminium! On la lave avant d'y mettre son contenu, on fabrique son contenu et on doit la détruire après... Tout ça pour boire pendant quelques secondes une boîte que l'on trouve

d'ailleurs souvent dans nos champs! Pensez maintenant aux fauteuils en osier que beaucoup de propriétaires installent à côté de leur villa: imaginez d'où viennent ces fauteuils en osier, quelle place ils prennent dans un container qu'on voit arriver vers Gênes? C'est énorme et ça augmente beaucoup le transport depuis l'étranger. Voir ce genre de choses, qui finalement polluent énormément, c'est très frustrant pour l'agriculture.

Ce qu'on oublie aussi, c'est que la protection du climat, la protection de la biodiversité et le bien-être animal sont souvent en contradiction. On ne peut pas protéger le climat tout en faisant d'autres choses pour la biodiversité et le bien-être animal. On doit tenir compte de ces trois facteurs quand on prend des décisions. Mais si on va plus dans un sens des fois, on fait du mal à l'autre but qu'on veut aussi atteindre. Je pense que c'est important, lorsque l'on étudie et que l'on cherche des solutions, de tenir compte de ça et j'espère qu'on en tiendra compte dans le rapport, sinon on va poser des problèmes dans un autre but qu'on veut atteindre. Toutes les baisses de production en Suisse sont néfastes pour le climat et ne sont pas forcément bonnes pour la biodiversité à l'échelle mondiale. C'est vrai qu'on peut se donner bonne conscience en faisant tout ce qu'on veut chez nous, mais si on pollue dans un autre pays, en Australie ou au Brésil, ce n'est pas une bonne chose. La Suisse a un taux d'autoapprovisionnement dépassant juste les 50% et est donc un des pays les plus responsables des incendies volontaires au Brésil! Et ça, on ne s'en rend souvent pas compte et on ne veut surtout pas s'en rendre compte! Mais c'est vrai que si on accuse le président brésilien de mettre le feu à ses forêts, c'est souvent bien nous, en diminuant nos productions, qui devons importer depuis ces pays-là. Toutes les baisses de production accentuent nos importations et ce n'est pas une bonne chose pour le climat. La première mesure pour favoriser le climat passe par des contraintes écologiques imposées lors de la signature d'accords de libre-échange qui sont actuellement le pire ennemi du climat.

Je soutiendrai donc ce postulat pour chercher des solutions dans les économies d'énergie, mais pas dans les moyens de baisser notre production.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Vous avez une chance! Je vois que dans cette salle tout le monde est en pleine forme, en bonne santé. J'espère pour vous que vous vous nourrissez des aliments de proximité du canton de Fribourg, de chez nous. Ce ne sont pas les médecins dans cette salle qui me contrediront. Hier, je les ai écoutés, ce sont des professionnels, ça m'a fait du bien. Mais voyez-vous, j'ai l'impression que la population perd confiance en nous, agriculteurs.

Vous vous rendez compte de ce qu'on fait! On aime la terre, on la respecte, on la nourrit tous les jours, y compris les animaux. Le travail qui est fait là-dedans, c'est quelque chose d'extraordinaire, même à mon âge je ne changerais pas de métier tellement j'aime ça. Mais j'aimerais vous prouver que les paysans dans ce pays sont les meilleurs au monde, les plus respectueux envers la population. L'autre jour on a dit : "Mais, vous foutez quoi? On n'a pas confiance en vous!" Faites-nous confiance Mesdames et Messieurs! J'espère que le public m'entend aussi. C'est quand même terrible de nous attaquer sur tous les fronts comme quoi on fait beaucoup de choses pas justes. On peut s'améliorer, on peut corriger.

Il y a plus de vingt ans, j'ai eu la chance, il n'y avait pas encore les taxes sur les prix d'avion pour aller en Amérique du Sud. Là-bas, j'ai rencontré les *estancias* et j'ai rencontré à l'époque M. Hans Kaiser, qui était responsable au département fédéral pour la signature des viandes importées via cargo Montevideo - Rotterdam - Bâle. Il m'a dit: "Charles, viens regarder!" Il m'a montré comment ça se passe, les *estancias* et la viande pour la Suisse. On a la chance d'avoir ces contrôles, mais la manière dont c'est produit, je ne vous dis pas... On n'a pas osé tout nous montrer parce qu'on m'a couru après, parce que j'avais un appareil photo. J'ai été coffré dans une *estancia*! Je ne suis pas méchant mais je n'ai pas pu faire ce que je voulais faire. Vous vous rendez compte – ça a été dit tout à l'heure-là, dans cette salle –, on importe 50%, sans respecter l'agriculture ni les travailleurs de la terre, qui travaillent pour rien ou gratis, je ne sais pas la différence. C'est quand même terrible.

Faites confiance et j'espère, si ce postulat est accepté, que le rapport sera compréhensible aussi pour moi.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Je suis très touché par les propos de notre collègue Grandgirard. Je déclare mes liens d'intérêt: je suis un grand pollueur, j'ai beaucoup voyagé. J'ai été en Afrique, j'ai été en Afrique du Nord, j'ai été dans des zones de conflits. Et je m'imagine expliquer à ces gens qu'on est en train de se questionner sur le CO₂ que l'on produit avec les exploitations agricoles, alors qu'eux sont en train de mourir de faim.

Ce que nous sommes est en train de faire là, Mesdames et Messieurs, ce sont des soucis de pays et d'hommes riches vis-àvis de toute la population qui est autour. Je comprends que l'on demande des comptes. Je comprends qu'il y a une période électorale et que l'on met le climat sur toutes les bouches. Mais là on jette le discrédit sur des gens qui ont nourri notre pays. Mon arrière-grand-père était agriculteur, mes grands oncles sont encore agriculteurs et je passe tous les jours quelques heures sur l'exploitation agricole. Je sais ce qu'ils font, je sais aussi que mon arrière-arrière-grand-père pouvait nourrir vingt personnes et que maintenant ils peuvent en nourrir cent cinquante. C'est nous qui l'avons voulu. Nous avons voulu produire. Nous avons dû développer l'agriculture et maintenant que nous l'avons développée, eh bien il faudrait revenir en arrière?

N'oubliez pas que l'écologie, même si j'en suis un fervent adepte, va signifier pour tout le monde une baisse du niveau de vie. Moi je n'ai pas de problème avec la baisse de mon niveau de vie. Mais les plus faibles auront davantage de difficultés. Ils devront payer des choses plus cher. Il y aura des manifestations. Regardez ce qu'il s'est passé en France: on a élevé le prix du

carburant et les gens n'ont pas compris parce qu'ils sont plus pauvres que chez nous, probablement. Alors je ne comprends pas quel est le sens. Je serais plutôt intéressé de connaître, M. le Commissaire, l'état de nos sols. Je crois qu'il y a une étude qui a été mise en route sur l'état des sols du canton et là, on pourrait peut-être faire quelque chose, peut-être qu'on peut mettre un peu plus de carbone dans le sol, pour le fixer davantage.

Voilà, mais je suis vraiment très touché par ce que nos camarades agriculteurs ont dit.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). J'aimerais citer une phrase de l'introduction de notre Constitution cantonale qui dit: "Être conscient de notre responsabilité envers les générations futures". C'est dans ce contexte que notre postulat s'inscrit. Dans la problématique climatique, un volet – on l'a entendu –, intéresse spécialement notre canton. L'agriculture est spécialement touchée par le réchauffement climatique et en même temps, elle est aussi une source d'émission de gaz à effet de serre, donc de CO₂, méthane et autres. Nous demandons donc d'un côté que le canton soutienne l'agriculture avec des mesures ciblées d'adaptation au réchauffement climatique, avec ses sécheresses et intempéries. Par exemple quand il est nécessaire de changer de sorte ou de méthode de production. D'autre part, nous demandons aussi que l'agriculture participe concrètement à l'effort de diminution des gaz à effet de serre en citant quelques exemples d'actions comme celle de l'utilisation des énergies fossiles ou du renforcement de l'effet positif de la forêt, autre puits de carbone. Il est vrai, on l'a cité abondamment, que certaines mesures sont déjà en place. Mais il est aussi vrai qu'il y a encore beaucoup de possibilités et de nécessités d'actions.

Nous mentionnons explicitement comme troisième volet les mesures de sensibilisation du commerce et de la consommation. Les émissions de gaz à effet de serre sont aussi bien la cause de l'offre que de la demande. Nous aimerions surtout éviter que les producteurs et les consommateurs disent chacun que c'est l'autre qui devrait agir en premier. J'aimerais peut-être rassurer mes estimés collègues Grandgirard, Ducotterd et Brönnimann: on ne tire pas à boulets rouges sur vous! J'ai toujours refusé de manier un fusil, ça finirait mal et on ne vit surtout pas l'agriculture en exclusivité. Avec ma collègue Julia Senti, il y a quelques années déjà, nous avons déposé des demandes afin d'agir dans le domaine climatique, dans les domaines des bâtiments et de la mobilité. Et j'en dépose aujourd'hui même un autre dans le domaine spécialement important de la finance.

J'aimerais répondre à M. Schumacher, dont je ne partage pas l'avis: la question climatique n'est absolument pas un souci de riches, c'est surtout un souci de pauvres, et c'est nous, dans les pays riches qui pouvons agir le plus facilement et le plus efficacement. Quand il s'agit de la question du climat – et j'espère que c'est devenu une évidence ou que ça devient une évidence –, tout le monde doit agir car c'est devenu une urgence. Les jeunes l'ont compris et j'espère que pour les autres générations cela devienne aussi un des premiers soucis. Je remercie donc tous ceux qui soutiennent ce postulat.

Glauser Fritz (*PLR/FDP*, *GL*). Je ne sais pas si je dois me réjouir ou pas de ce postulat. Je vais le soutenir parce qu'il y a déjà tout le travail en route. Mais je pourrais presque dire qu'il est inutile de cette manière-là. Je donne raison à M^{me} Mutter quand elle dit que l'on doit bien conserver nos ressources parce que dans cette enceinte, j'ai déjà cité souvent ce dicton que j'aime bien: "La terre n'est pas un don de vos parents, ce sont vos enfants qui vous la prêtent". Je crois que l'on doit continuer à travailler nos terres dans cet esprit.

Ce que nous avons appris – Charly a quelques années de plus que moi mais nous sommes de la même génération –, c'est produire. On ne se souciait pas de ce que nous amenait le progrès, les produits de traitement. L'intensification de l'agriculture était salutaire pour toute l'économie. Le politique nous a forcés à produire plus par exploitation. C'était l'avenir. Aujourd'hui, nous voyons les limites de toute cette évolution. Mais il n'y a pas dix ans, on nous enseignait encore la vieille méthode. Aujourd'hui, il faut laisser du temps au temps et apprendre les nouvelles méthodes. Et cela ne va pas d'un jour à l'autre. Des maladies sont maintenant résistantes, il faut trouver d'autres manières de les combattre. La nature est plus forte que l'homme, ça nous le savons et pour ça, je crois que dans ce rapport vous trouverez beaucoup de solutions aussi au niveau cantonal, même si la politique recherchée est fédérale. Mais dans ce canton, nous soutenons cette évolution qui cherche à trouver des solutions à ces nouveaux défis qui consistent à produire tout en respectant et en conservant les ressources.

Les agriculteurs pollueurs? Non, je crois qu'on ne l'est pas plus que toute la société. Nous sommes une partie du miroir de la société, nous participons à cette manière de vivre que l'on doit un poil changer, j'en suis convaincu. Par contre, l'agriculture est une grande part de la solution. Je crois que cela a été cité au sommet pour le climat de Paris auquel j'ai participé avec l'Organisation mondiale des agriculteurs, lorsque j'en étais encore vice-président. Nous avons bien expliqué et aussi bien démontré que l'augmentation de l'humus dans nos sols participait de la fixation du CO₂, donc de sa diminution. Il y a des manières de produire avec moins d'émissions de méthane, mais il faut nous laisser garder les bêtes un peu plus longtemps à l'écurie. Il faut être conscient que l'on aurait des conflits d'objectifs, alors il faut trouver des compromis partout. Il faut évoluer aussi dans la manière de travailler.

Dimanche, nous votons pour beaucoup de gens. Des affiches, des publicités nous disent de voter pour des gens qui s'occupent d'environnement, de biodiversité, d'écologie. Vous savez, si vous voulez voter pour une agriculture plus durable et pour les efforts faits en Suisse avec la production locale, vous pouvez le faire tous les jours quand vous faites les commissions, dans votre magasin, en choisissant des produits locaux, ceux produits par les camarades ou collègues, c'est égal, vos amis

agriculteurs de la région. Parce que vous savez, si vous importez n'importe quoi du monde entier, vous exportez un peu la pollution. C'est un poil hypocrite, si vous me permettez cette expression.

Bischof Simon (PS/SP, GL). J'interviens suite à la prise de paroles de notre collègue Charly, pour dire que tout le monde doit faire sa part de l'effort. Je fais personnellement confiance aux agriculteurs, mais beaucoup moins à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) concernant les produits phytosanitaires. J'ai là des chiffres de 2017 où cet office, dans ses calculs internes, part du fait que ces produits qu'il autorise ne respecteront pas, en cas d'utilisation, les normes légales. Par exemple, le chlorpyrifos-methyl, dont la valeur légale limite est de 0,5 microgrammes par litre d'eau: selon ses propres calculs moyens de risque, l'OFAG part du fait qu'en cas d'utilisation, il y aura 1,0 microgramme par litre, ce qui est deux fois supérieur aux normes. Pour le métholachlor – dont la valeur limite est de 2,3 microgrammes par litre d'eau – l'OFAG part du fait qu'il y a 17,3 microgrammes par litre en cas d'utilisation, ce qui est sept fois supérieur aux normes. Pour le diuron, la valeur limite est de 1,83 microgrammes par litre d'eau et dans ses propres calculs, l'OFAG part du fait qu'il y a 37,8 microgrammes par litre en cas d'utilisation, ce qui est vingt fois supérieur aux normes! En résumé, il est nécessaire d'agir.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). C'est juste pour corriger les propos de ma collègue Christa Mutter. Vous ne m'avez peut-être pas bien compris. Je dis simplement que lorsque l'on s'occupe des pets des vaches, des moutons et des chèvres, vis-à-vis de quelqu'un qui vit dans un pays pauvre, qui n'a pas assez à manger, on a vraiment un souci dans notre pays. Voilà ce que j'ai voulu dire.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je salue le dépôt de ce postulat et ça me désole que l'on ait un débat d'accusation ou justification. Nous parlons aujourd'hui d'un domaine spécifique, mais tous les autres domaines devront contribuer à améliorer la situation, parce que l'on a qu'une seule terre et que pour l'instant on y puise plus qu'elle ne peut offrir. Derrière tout cela, il y a le dogme selon lequel il faut grandir à tout prix. Dans tous les domaines, il faut grandir, grandir, gagner plus. Les paysans ont appris qu'il fallait produire plus et encore plus. C'est comme cela dans toute l'économie.

Tout cela, ce sont finalement des questions économiques. Mais le jour où nous n'avons plus une terre où vivre dans de bonnes conditions, l'économie va s'écrouler. Et dans tous les domaines. Il ne s'agit donc pas de savoir qui doit faire plus, mais vraiment de chercher dans tous les domaines ce que l'on peut faire! Et aussi, pour commencer, de comment nous consommons! Moi je rêve d'un monde où les agriculteurs produisent d'abord pour leur nation et où les consommateurs consomment d'abord ce qui est produit dans leur pays.

Je me permets d'ouvrir une boucle de publicité: ce matin, nous nous sommes rencontrés avec d'autres collègues députés pour créer un club qui touche la durabilité, une notion qui inclut des aspect économiques, écologiques et sociaux et cela touche le climat et l'environnement. Nous avons l'intention de créer un programme destiné à tous les députés mais aussi de l'ouvrir. Vous serez toutes et tous les bienvenus pour venir en discuter et, justement, discuter de la complexité de cette question.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). J'aimerais juste revenir sur ces points selon lesquels ce postulat serait une accusation contre les paysans. A mon avis, vous les gens qui travaillez la terre, vous devriez être les premiers à être intéressés par ce postulat et surtout par le rapport qui va en sortir. Je vous demande vraiment de le soutenir et vous en remercie.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Seize interventions démontrent l'émotion, la passion dans les propos des gens qui travaillent la terre, mais aussi de ceux qui consomment les produits et en vivent. La question climatique est particulièrement importante dans le domaine agricole et dans le domaine de la forêt. Ces deux domaines, cela a été dit à plusieurs reprises, sont à la fois les premières victimes mais aussi de grands acteurs du changement. Les modifications climatiques, et plus largement les modifications environnementales, auront des conséquences importantes sur la production agricole ainsi que sur la gestion de la forêt. Cette situation fait que les acteurs concernés sont particulièrement sensibilisés à cette problématique. Comme vous avez pu le lire toutefois dans sa réponse, le Conseil d'Etat est d'avis que les mesures prises doivent s'inscrire dans une stratégie cohérente. Les enjeux globaux de l'évolution climatique nécessitent une réponse intégrée et transversale.

Mesdames et Messieurs, je dois dire aussi que j'ai toujours l'impression qu'il y a une large méconnaissance, dans la population, des enjeux de tout ce que fait l'agriculture. L'agriculture a déjà fait, et fort heureusement le Conseil d'Etat aussi, des efforts de longue date. Nous n'avons pas attendu ce postulat pour agir. Je rappelle qu'en terme de pesticides, de phytosanitaire, d'antibiotiques, il y a des programmes pour aller vers une diminution et je trouve dommage, M. Bischof, que vous ne le reconnaissiez pas et le dénonciez seulement. Il y a une volonté de diminuer le CO₂ et des mesures ont été prises de longue date. Même chose dans la biodiversité: nous avons des parcs naturels régionaux dont les agriculteurs sont les premiers acteurs. Il y a énormément de ce type de choses qui se font. Néanmoins, et c'est vrai, il y a encore un potentiel d'amélioration qui est là et que les technologies, probablement, vont nous offrir. La recherche aussi permet de développer des espèces plus résistantes aux insectes, aux maladies. La formation, qui est un secteur important et dont Fribourg est un des leaders avec un institut à Grangeneuve, sensibilise toute la branche à cette problématique. Enfin la sensibilisation aux consommateurs a elle aussi, il est vrai, un rôle à jouer.

J'aimerais aussi rappeler que la mission première de l'agriculture reste, et j'espère que cela le restera, de nourrir la population. Oui, nous privilégions la qualité. Par contre, toute diminution de production – il faut ici être clair –, débouche sur une importation de produits puisque nous ne sommes pas capables de satisfaire à la demande de nourriture de ce pays. Le bilan écologique est-il meilleur lorsque l'on importe des produits? On peut se poser la question mais à mon avis, la réponse est claire. En terme de santé aussi, nous avons des produits importés qui ne répondent pas aux critères de la Suisse. En regard d'autres pays, la branche agricole, en Suisse, est très respectueuse de l'environnement et de la santé.

J'aimerais dire aussi que dans ce domaine, on parle beaucoup de CO₂, on parle des animaux, etc. Mais dans la durabilité, il y a aussi le critère économique et il y a le critère social. Peu souvent l'on parle des êtres humains qui sont directement confrontés aux problèmes, qui vivent des situations très difficiles dans leurs exploitations.

Par rapport aux interventions qui ont été faites, je dois dire aussi qu'effectivement le souci de la génération future est le premier souci. Certains l'ont dit, les agriculteurs sont les premiers responsables mais ils sont aussi les premiers à agir! Aujourd'hui par exemple, tous les paiements directs sont liés à des mesures ciblées sur la diminution des produits phytosanitaires.

Cela a été dit à de nombreuses reprises, le politique a effectivement demandé à l'agriculture de se développer, de produire de plus en plus. Aujourd'hui, nous changeons de paradigme. Et l'agriculture s'adapte à la demande du politique. J'ai même tendance à dire que c'est un premier de classe en terme de changement. Il faut aussi le souligner et le respecter.

M. Zamofing, vous l'avez dit, il faut privilégier les circuits courts. Pour ceci, il faut quand même de la production, nous sommes d'accord. Si l'on diminue toute possibilité de production, nous aurons de la peine à privilégier les circuits courts. Il y a toute une sensibilisation qui se fait, comme je l'ai déjà dit.

M. Herren-Rutschi, je comprends votre prise de position mais je ne partage pas vos conclusions. L'agriculture a tout intérêt à montrer ce qu'elle fait, car elle fait beaucoup de choses bien. Et ne pas entrer dans le débat, ne pas être proactif, c'est laisser la place à ceux qui, comme vous le déplorez, attaquent l'agriculture. Soyons proactifs, disons ce que nous avons fait, disons ce que nous voulons faire, disons ce que demain nous permettra de faire mieux grâce au développement de la recherche et de la formation.

Au niveau du bois, vous l'avez cité M. Glasson, nous travaillons aussi à privilégier la consommation du bois suisse. La construction aussi doit privilégier le bois qui est un grand facteur de captage de CO₂.

M. Grandgirard, j'aimerais dire que même par rapport aux flatulences des recherches se font, que ce soit pour du meilleur fourrage ou pour des espèces bovines. Et même là nous travaillons et réduisons le taux de flatulences, donc de gaz à effet de serre.

Plusieurs, enfin, ont évoqué la problématique des sols et de la terre, et c'est vrai que c'est un grand souci, en particulier dans notre canton, dans le Seeland où les terres souffrent. Nous nous engageons aussi dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, comme l'a dit M. Glauser, je me réjouis de ce postulat et je me réjouis de pouvoir apporter des réponses, d'être proactif, de montrer ce que l'agriculture fait, de montrer ce qu'elle pourra encore faire mieux demain. Je pense que c'est un message positif que nous pouvons donner et non le voir comme un message négatif ou accusateur. Avec ces propos, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est accepté par 79 voix contre 20. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques

(GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 79*.

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 20*.

S'est abstenu:

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP). *Total: 1*.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

_

Initiative parlementaire 2018-GC-115 Révision de la loi sur le Grand Conseil

Auteur-s: BR Bureau du Grand Conseil

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

 Dépôt:
 17.04.2019 (BGC mai 2019, p. 1076)

 Développement:
 17.04.2019 (BGC mai 2019, p. 1076)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 27.08.2019 (BGC octobre 2019, p. 2962)

Prise en considération

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Le Bureau du Grand Conseil vous propose d'accepter la transmission de l'initiative parlementaire émanant de ses rangs et proposant donc une révision de la loi sur le Grand Conseil. L'initiative déposée le 17 avril 2019 propose de charger le Bureau du Grand Conseil d'élaborer un projet de loi améliorant la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil et également d'autres lois concernées. Dans l'idée d'une optimisation globale de la loi, le Bureau du Grand Conseil vous propose de soumettre à une révision l'entier de la législation, y compris le droit parlementaire accessoire figurant dans la législation spéciale. La loi sur le Grand Conseil, en application depuis douze ans, correspond dans l'ensemble aux besoins du législatif et de l'exécutif. Cependant, certains points mériteraient d'être éclaircis ou d'être plus en phase avec la pratique. Comme vous avez pu le lire dans le texte de l'initiative, vous avez des exemples comme l'indemnisation des membres du Grand Conseil, la gestion des absences, le classement des instruments parlementaires et la procédure relative à la suite directe.

Juste un mot concernant le délai. En principe, le traitement de l'initiative parlementaire court sur un délai d'une année. Ce projet-ci, si vous l'acceptez, vous sera présenté lors de la prochaine législature afin de permettre un travail de fond. Et au vu des différents services qui seront impliqués, le Bureau ferait ce travail en collaboration avec la Chancellerie d'Etat, les commissions parlementaires et les unités administratives concernées. Dans une volonté d'améliorer la loi en vigueur, le Bureau du Grand Conseil vous propose donc d'accepter cette initiative parlementaire.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Par rapport à ce que vient de dire la première vice-présidente du Grand Conseil, j'aimerais ajouter un point en tant que président de la commission relative aux scrutateurs. Ce serait certainement un point supplémentaire qui justifie la révision de la loi sur le Grand Conseil. Nous allons proposer, d'ici la fin de l'année, des modifications par rapport au mode de fonctionnement des scrutateurs, qui nécessiteront un ancrage dans la loi sur le Grand

Conseil et certaines modifications. Donc c'est un argument de plus à mon avis. Et en plus, nous allons parler tout à l'heure de la suppléance dans les commissions spécialisées et permanentes. Si cette initiative devait être acceptée, cela justifierait d'autant plus le toilettage et une révision globale de la loi sur le Grand Conseil.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical soutiendra unanimement l'initiative du Bureau du Grand Conseil, qui vise à rendre la loi en phase avec le fonctionnement du Grand Conseil.

Cependant, après une analyse de la motion qui va suivre ayant trait à l'introduction de suppléance auprès des commissions permanentes et spécialisées, il demande que ce sujet soit également intégré dans la révision de la loi du Grand Conseil et de mettre des garde-fous conséquents à l'instar du canton de Berne, en inscrivant un minimum de trois mois d'absence avant de faire appel aux suppléants, ceci pour assurer le bon fonctionnement des commissions et des institutions, ainsi qu'un bon suivi. A ce titre, le groupe libéral-radical refusera la motion traitant des suppléances puisque favorable à ce que le sujet soit traité également dans la révision de la loi sur le Grand Conseil. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutiendra cette révision mais refusera la motion qui va suivre.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). J'avais effectivement un doute en entendant ma collègue, de savoir si nous traitions dans la discussion les deux objets en même temps ou l'un après l'autre. Le doute est levé par votre précision, merci.

Je voulais simplement ajouter, et mon collègue Dafflon l'a déjà fait, que la question du fonctionnement du bureau des scrutateurs est essentielle et doit être traitée. Nous parlons aujourd'hui d'une initiative parlementaire et je rappellerai que cet instrument a justement été introduit lors de la révision totale de la loi sur le Grand Conseil en 2006. Il est donc temps de pouvoir voir si nous avons besoin maintenant de nouveaux instruments ou de nouvelles règles de fonctionnement. C'est dans ce sens-là que je ne peux que soutenir cette révision totale. Je lance aussi un appel: il serait bon que dans les groupes, avant que la commission ou que le Bureau ne commence à siéger, il y ait une réflexion globale pour savoir quels sont les instruments parlementaires ou les fonctionnements qui nous aident dans notre tâche de député et ceux qui nous gênent ou nous perturbent, de manière à pouvoir rassembler d'une manière globale toutes ces propositions de modifications pour ce lifting de loi qui est absolument nécessaire. Donc, je vous encourage à accepter cette modification.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat estime qu'il appartient avant tout au Grand Conseil de se positionner sur l'opportunité de revoir la loi qui détermine son fonctionnement. Néanmoins, il salue la volonté du Bureau du Grand Conseil de mettre à jour cette loi fondamentale et de procéder à un toilettage complet de ce texte pour l'adapter aux pratiques, aux besoins actuels et pour réintroduire notamment les dispositions nécessaires au développement de la digitalisation qui est en cours. Il estime aussi qu'il faudra donner les moyens à la Chancellerie – qui a toute une expérience dans la rédaction de projets législatifs – de vous accompagner dans ces travaux. Sur ce point, je vous invite à soutenir cette initiative.

> Au vote, la prise en considération de cette initiative parlementaire est acceptée par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention. Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR, VCG/MLG), Boschung Bruno (SE, PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE, PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/ FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/ CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL, UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV, PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC, PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE, PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/ CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/ SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/ CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/ MLG), Péclard Cédric (BR, VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV, UDC/SVP), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Piller Benoît (SC, PS/ SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schläfli Ruedi

(SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 91*.

> Cet objet est ainsi transmis au Bureau du Grand Conseil pour qu'il lui donne la suite qu'il implique dans le délai indiqué par M^{me} la Rapporteure.

Initiative parlementaire 2019-GC-48 Instaurer une suppléance auprès des commissions permanentes et spécialisées

Auteur-s: Moussa Elias (PS/SP, FV)

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

 Dépôt:
 28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1082)

 Développement:
 28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1082)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 27.08.2019 (BGC octobre 2019, p. 2962)

Prise en considération

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je suis un tout petit peu surpris d'apprendre la position du Conseil d'Etat, qui n'était pas retracée telle quelle dans la réponse, à tout le moins écrite, à cette initiative parlementaire. Il va de soi également que, vu l'acceptation de l'initiative parlementaire précédente, l'on pourrait se dire qu'en fait cette initiative parlementaire est caduque parce qu'elle pourrait être très bien intégrée dans la révision générale de la loi sur le Grand Conseil. Nous souhaitons bien évidemment que cette question soit traitée conjointement avec la révision générale de la loi sur le Grand Conseil. Mais pour une question de respect de la démocratie, nous n'allons pas retirer cette initiative. Nous vous prions tout simplement de l'accepter et de donner du coup ce signal que le Grand Conseil souhaite qu'il y ait, dans la loi sur le Grand Conseil, une réglementation et des dispositions qui prévoient les remplacements dans les commissions spécialisées et permanentes.

Pour celles et ceux qui ont lu attentivement l'initiative parlementaire, vous voyez très bien que l'on n'a pas proposé un système spécifique. Nous avons dit notre ouverture à toute solution possible. Nous avons cité quelques exemples: Bâle-Ville, qui prévoit une durée de deux mois minimum – peut-être les trois mois proposés par le groupe libéral-radical sont une variante. Nous sommes tout à fait ouverts. Il y a la possibilité que ce soit le Bureau qui désigne ce remplacement, sur proposition des groupes ou pas. Nous sommes vraiment ouverts à cette discussion et je vous prie dès lors de soutenir la transmission de cette initiative parlementaire qui est complémentaire à l'initiative précédente. Nous précisons que nous sommes aussi ouverts à la question de savoir si, pour la CFG, il faut ou non ce remplacement. Nous sommes ouverts à cette discussion, car nous savons qu'il y a certaines craintes à ce sujet au sein du Grand Conseil. Je vous prie vraiment de soutenir cette initiative. C'est un signe important car je pense que cela participe aussi d'une modernisation de nos travaux parlementaires. Je vous remercie donc de soutenir cette initiative.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Pour tenter de comprendre les raisons pour lesquelles la loi sur le Grand Conseil du 6 septembre 2006 n'avait pas prévu de suppléance auprès des commissions permanentes et spécialisées, je suis allé consulter le message du Bureau du Grand Conseil au Grand Conseil, accompagnant le projet de loi sur le Grand Conseil. J'ai pu lire ceci, je cite: "À la demande du Conseil d'Etat et du secrétariat, le Bureau a examiné de manière approfondie la question du remplacement des membres des commissions. Il a retenu la solution suivante: pour les commissions permanentes et les commissions spécialisées, pas de remplacement". Le prochain qui vient me dire que les députés s'expriment toujours trop, je le renverrai à la lecture de ce message pour le moins laconique.

Je n'ai ainsi absolument rien appris de plus en allant rechercher dans les travaux législatifs. Il convient donc de se faire notre propre idée sur la question de la suppléance des membres des commissions permanentes et spécialisées. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le groupe démocrate-chrétien est extrêmement partagé sur le sort à donner à l'initiative parlementaire qui est proposée. En effet, un premier courant s'oppose à l'initiative, estimant que les objets traités au sein des commissions permanentes et spécialisées nécessitent bien souvent, pour comprendre les thèmes abordés, un suivi sur le long terme, voire des compétences plus spécifiques et qu'il peut ainsi être très difficile pour le remplaçant d'être parachuté dans la commission. Un second courant juge en revanche que le député qui aurait été proposé comme remplaçant par son groupe et qui aura été,

cas échéant, élu est celui qui a un intérêt particulier pour les objets traités par cette commission et qui dispose des meilleures compétences en la matière au sein du groupe pour remplacer, au besoin, un autre député déjà compétent. Ce courant estime que le système de remplacement, comme il existe déjà pour la Commission des naturalisations, d'un député par un autre du même groupe tout aussi motivé et intéressé et compétent, permettra d'assurer la représentativité politique au sein des commissions et au sein des votes. Ce n'est pas parce qu'un député ne peut assister à des séances de commission que le groupe politique, le courant politique, ne doit plus y être représenté ou y être sous-représenté par rapport à la composition initiale de cette commission.

C'est au final ce deuxième courant qui, au sein du groupe démocrate-chrétien, l'a emporté de justesse, en tous les cas jusqu'à aujourd'hui. C'est donc à une très légère majorité que le groupe démocrate-chrétien devrait accepter l'initiative parlementaire Ballmer/Moussa. Les détails, modalités et conditions de ces suppléances devront bien évidemment être analysés de manière approfondie dans le cadre des discussions sur la révision générale de la loi sur le Grand Conseil.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). J'interviens à titre personnel et non en ma qualité de président de la Commission des finances et de gestion. Il est en effet indéniable qu'une présence intégrale et qu'un travail soutenu de ses membres est pour moi le garant du bon fonctionnement de toute commission permanente. En ce sens, l'initiative visant à instaurer une suppléance pour permettre un remplacement d'un membre absent a du sens et doit être examinée. Mais il y a un mais et des gardefous à prévoir. Il en va de l'efficacité et de l'efficience des commissions. Il est en effet difficile d'intégrer une commission permanente pour remplacer un membre. La CFG a malheureusement subi ces dernières années de nombreuses mutations et je dois admettre que ce n'est pas toujours simple à gérer. Même si les nouveaux membres ont rapidement trouvé leurs marques et parmi eux notamment les initiants, M^{me} la Députée Ballmer et M. le Député Moussa.

Si je prends la Commission de finances et de gestion, nous formons des sous-commissions, nous examinons budgets et comptes par des visites auprès des Directions et j'en passe. Bref, il y a énormément de travail en plus de la participation aux séances. Et nous formons de mon point de vue une équipe, malgré nos différences d'orientation politique et même si le président ne fait probablement pas toujours l'unanimité. Bref, il y a une histoire, des façons de travailler, des visions de collaborations avec l'exécutif et j'en passe.

En conclusion, avant de s'engager dans une commission permanente, le député doit dans un premier temps s'assurer que cela lui est possible compte tenu de son statut professionnel. En cas de problème de santé important, le député ne devrait-il pas démissionner plutôt que d'actionner son suppléant ou sa suppléante? Poser la question est probablement y répondre. Bref, je ne ferme pas la porte à l'instauration de cette possibilité dans le cadre de la future révision de la loi sur le Grand Conseil, mais il faut des garde-fous. Une suppléance ne devrait être acceptée que pour des raisons exceptionnelles provoquant une absence de longue durée.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'annonce mon lien d'intérêts: je préside la CAE. Mais c'est à titre purement personnel que je m'exprime ici, nous n'avons absolument pas discuté de ce thème au sein de la CAE. Si je peux comprendre les motivations des initiants, la question de la suppléance pour les commissions permanentes et spécialisées, particulièrement pour la commission que je préside et au sein de laquelle je m'engage depuis maintenant plusieurs années, n'est pas évidente pour moi. En effet, dans le domaine des affaires extérieures, des processus de consultation et de ratification des conventions intercantonales, nous avons affaire à des procédures complexes qui se déroulent parfois sur une période relativement longue. J'ai de la peine à imaginer un suppléant ou une suppléante qui arriverait – je n'ose pas dire qui débarquerait – dans ce processus juste pour une ou deux séances, être à l'aise avec les enjeux à discuter. On me cite souvent en exemple la Commission des naturalisations. Je pense que la question se pose différemment pour cette commission puisqu'elle siège presque chaque semaine. Le suppléant a donc davantage d'occasions de siéger et de se familiariser avec les procédures, ce qui n'est pas le cas pour des commissions qui siègent moins souvent.

En outre, je n'ai pas très bien compris – et j'ai entendu que la discussion restait ouverte – ce que souhaitent vraiment les initiants. Est-ce que le suppléant pourrait être activé uniquement en cas d'absence de longue durée? Est-ce qu'il pourrait intervenir plus régulièrement? Je trouve qu'il y a encore pas mal de questions qui restent ouvertes dans cette initiative et c'est pourquoi en l'état j'y suis, encore une fois à titre personnel, plutôt opposée.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ich habe unseren Kollegen Elias Moussa eingeladen, diese Initiative zurückzuziehen, denn wir haben nun eine Diskussion innerhalb der Diskussion, die wir dann im Rahmen der Revision des Grossratsgesetzes führen sollten. Nicht nur die Frage der Stellvertretungen sondern auch die Frage der Stimmenzählerinnen und Stimmenzähler wurde aufgeführt und sollte auch in diesem Paket, gesamthaft und vertieft, diskutiert werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei teilt die Auffassung des Präsidenten der CFG, dass es - insbesondere - in den ständigen Kommissionen eine Kontinuität benötigt, um die Tiefe der Dossiers von Beginn bis zum Schluss gewissenhaft und im Sinne des Gesetzgebers entsprechend begleiten zu können.

Aus diesem Grund lehnen wir heute grossmehrheitlich diese Initiative ab und werden es anschliessend im Rahmen der Revision des Grossratsgesetzes im Detail besprechen.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin eine potentielle Mutter, dementsprechend könnte es sein, dass ich mal in diesem Rat für einige Monate fehlen würde.

Wenn ich einigen Ihrer Logiken folgen würde, dürfte ich nicht in eine permanente Kommission gewählt werden, weil ich ja dann vielleicht für einige Monate in dieser Kommission fehlen würde. Ihr Männer habt es da etwas besser: Mein Kollege Collaud wurde kürzlich Vater, und er konnte bereits nach einigen Wochen oder Tagen wieder hier sitzen und seine Funktion als Grossrat einnehmen und - falls er das ist - in einer ständigen Kommission sein.

Ich denke, es ist wichtig, dass man da Ausnahmeregelungen macht und diese auch definiert. Dafür ist diese Initiative auch offen, und sie lässt alle Vorschläge zu.

Ich wäre froh, wenn Sie dieser Initiative zustimmen würden und all den Menschen, die im Juni auf die Strasse gegangen sind, um dem Anliegen der Gleichstellung Gewicht zu verleihen, eine entsprechende Antwort geben würden.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je me suis réjouis quand mon collègue Waeber a pris la parole pour dire que le retrait de cette initiative parlementaire aurait été une bonne solution afin que le sujet soit traité lors de la révision globale de la loi. Par contre, je me suis beaucoup moins réjoui de sa conclusion parce qu'elle ne correspond pas à ce qui a été souhaité. Je rebondis là aussi sur ce qu'a dit ma chère collègue Gabrielle Bourguet. Vous avez posé des questions qui sont on ne peut plus légitimes: est-ce adapté pour tel type de commission? Est-ce inadapté pour tel type de commission? Nous venons de décider de faire une révision complète de la loi sur le Grand Conseil, et si nous refusons cette initiative parlementaire maintenant, nous nous empêchons de poursuivre cette réflexion! Nous nous empêchons de répondre aux questions de la collègue Bourguet et nous nous empêchons de faire un travail constructif.

Alors, donnons le feu vert à cette initiative, intégrons-la dans la révision complète de la loi sur le Grand Conseil. Il sera temps, au moment de la discussion sur ce nouveau projet de loi, de dire si ces propositions sont adaptées pour telle commission et inadaptées pour telle autre, et nous voterons en conséquence. Je crois qu'il faut être logique par rapport à notre première décision. Nous avons accepté une révision complète et cet élément doit en faire partie. Je vous demande de soutenir cette initiative.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Besten Dank für die interessante Diskussion. Viele Aspekte sind erwähnt worden, und ich kann auch die geäusserten Ängste nachvollziehen. Ich bin aber überzeugt, dass eine gute Lösung - es geht hier wirklich um die korrekte Repräsentativität der Fraktionen - in diesem Sinne möglich ist.

Die Möglichkeit, sich in den Kommissionen vertreten zu lassen, scheint mir von grosser Bedeutung. Wenn wir die Liste der Entschuldigungen für die Grossratssitzungen oder auch die Anzahl der Vertretungen in den ordentlichen Kommissionen anschauen, wo das ja schon möglich ist, wird klar, dass die Ausübung eines politischen Amtes heutzutage - und das ist vielleicht der Unterschied zu derjenigen Zeit, zu der das aktuelle Gesetz geschrieben wurde - nicht einfach mit anderen Verpflichtungen unseres Alltags zu vereinbaren ist. Geschäftsreisen, Termine, krankheitsbedingte Abwesenheiten oder - wie bereits erwähnt - familiäre Pflichten sind nicht immer einfach mit dem parlamentarischen Engagement zu vereinbaren.

Aus unserer Sicht ist es im Sinne der Repräsentativität und unseres demokratischen Verständnisses richtig und wichtig, dass Kommissionsentscheide nicht durch unvermeidbare Abwesenheiten von Mitgliedern verzehrt werden. Wir sind deshalb der Meinung, dass die Regeln der Stellvertretungen den heutigen Gegebenheiten angepasst werden sollen. Es gibt bereits in vielen anderen Kantonen Regelungen für solche Stellvertretungen. Es gibt Lösungen, in welchen die Stellvertretung erst ab einer bestimmten Dauer, zum Beispiel ab 3 Monaten, möglich ist oder auch andere, in denen eine ganz simple Lösung nur für eine Sitzung möglich ist. Die Wahl der stellvertretenden Personen wird teilweise durch den Grossrat vollzogen, teilweise kann die Fraktion das selber entscheiden.

Im Übrigen gibt es auch im Bundesparlament eine ganz einfache Lösung: Jedes Kommissionsmitglied kann sich jederzeit von einem anderen Fraktionsmitglied vertreten lassen. Allerdings ist dies nicht für alle Kommissionen möglich. Es gibt einen breiten Strauss an Varianten, und wir haben es bewusst offen gelassen, wie mein Kollege Moussa bereits gesagt hat, welche Lösung für den Kanton Freiburg die beste ist. Ich bitte Sie deshalb, die vorliegende Motion zu überweisen, so dass im Rahmen der Gesamtrevision des Grossratsgesetzes eine Lösung gefunden werden kann. Die Motion gibt nicht vor, welche Lösung angestrebt werden soll. Alle Möglichkeiten sollen diskutiert werden können.

Nicht gelöst werden kann in dieser Motion leider das Problem, welches sich mir während meines Mutterschaftsurlaubes selber gestellt hat. Es ist nämlich Müttern während des offiziellen Mutterschaftsurlaubs nicht erlaubt, an Parlamentssitzungen teilzunehmen. Nimmt eine Mutter ihre parlamentarische Pflicht dennoch wahr, geht sie dabei das Risiko ein, die gesamte Mutterschaftsentschädigung zu verlieren. In meinem Fall wurde an der Sitzung, an welcher ich nach der Geburt nicht teilgenommen habe, die Motion von Thierry Steiert zur Plafonierung des Mobilitätsabzuges mit Stichentscheid des

Präsidenten abgelehnt, was mich noch heute sehr ärgert. Aber wie gesagt: Diese Problematik unterliegt dem Bundesrecht, und wir werden am Sonntag sehen, wen ich in diesem Saal mit diesem Anliegen angehen kann.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Puisque j'ai été interpellée par mon cher collègue Benoît Rey, qui connaît la commission des affaires extérieures encore bien mieux que moi puisqu'il y a siégé bien plus longtemps, je voudrais juste répondre. Je n'ai rien contre l'analyse de l'opportunité d'étudier cette question dans le cadre de la révision de la loi du Grand Conseil. Mais ce n'est pas ce que demande l'instrument parlementaire qui nous est soumis. Ce n'est pas un postulat qui dit: "On aimerait étudier l'opportunité de". Je reprends le texte sous mes yeux – j'ai revérifié suite à vos propos parce que comme vous l'avez compris, j'étais plutôt opposée mais encore un peu partagée: il dit qu'"afin de remédier à cette situation et de garantir à tout moment un bon fonctionnement des commissions parlementaires, il propose de prévoir un système de suppléance / remplacement des membres de commissions permanentes et spécialisées". Ce n'est pas examiner l'opportunité, c'est prévoir ce système. Alors, vu le libellé de l'instrument, je continue de m'opposer, en l'état, à cette initiative.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat était aussi d'avis qu'il s'agit avant tout d'une prérogative du Grand Conseil. Néanmoins, il estime que la demande d'initiative doit être examinée dans le cadre de la révision de la loi sur le Grand Conseil que vous venez de soutenir. En effet, dans ces conditions, avec une révision qui va être globale et cohérente sur son ensemble, le Conseil d'Etat ne voit pas la nécessité de donner ici une suite directe à cette initiative. Il estime au contraire qu'il faut des garde-fous. J'ai entendu M. Moussa qui a donné un éclairage nouveau par rapport au texte que j'ai lu puisqu'il était prêt à étudier l'opportunité sous divers angles. J'en ai fait une lecture un peu différente, je dois dire. Ces éclaircissements n'empêchent pas que ceux-ci peuvent être discutés dans le cadre de la révision générale.

J'aimerais toutefois vous rendre attentifs au fait que le principe même des commissions parlementaires vise à donner à leurs membres des connaissances, une expérience approfondie de certains domaines particuliers sur le long terme et que la pertinence d'un système de suppléance dans ce cadre était examinée avec le plus grand soin pour ne pas vider les commissions parlementaires, permanentes et spécialisées de leur sens.

Pour ces motifs, comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat donne sa préférence au statu quo privilégiant le suivi des dossiers par des personnes régulières. Ce que je constate aussi, c'est que quoi qu'il arrive au sort de cette initiative parlementaire, le débat aura lieu dans le cadre de la révision générale. Par contre, il n'impose pas une obligation d'introduire ces suppléances mais ouvre la porte à toutes les possibilités.

Moussa Elias (*PS/SP*, *FV*). J'aimerais juste corriger une chose: il n'y a aucune nouveauté qui a été introduite aujourd'hui dans notre discussion. Dès le début, nous avons toujours dit qu'il s'agissait d'évaluer, de prévoir un système de suppléance et nous avons laissé toutes les portes ouvertes. Il n'y a aucune nouveauté à ce niveau-là.

> Au vote, la prise en considération de cette initiative parlementaire est refusée par 52 voix contre 46. Il y a 2 abstentions. Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). Total: 46.

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand

(GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 52*.

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP). Total: 2.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Loi 2017-DEE-60 Politique foncière active (LPFA)

Rapporteur-e: **Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi

Rapport/message: 07.05.2019 (BGC octobre 2019, p. 2756)
Préavis de la commission: 30.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2842)
Remarque: Rapporteur de minorité: Grégoire Kubski

Première lecture (suite)

Art. 26

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). La commission vous propose premièrement de supprimer l'alinéa 2. Nous estimons que cet alinéa est inutile car en cas de transfert d'immeubles, le Conseil d'Etat devra de toute façon présenter un acte au Grand Conseil pour obtenir son aval et d'autre part passer un acte notarié. Concernant l'alinéa 3, nous vous proposons de supprimer le début de la phrase pour un peu plus de clarté. Nous y reviendrons ensuite sur les modalités de transfert à l'article 49bis nouveau. Quant à la référence à la Constitution du canton de Fribourg, la commission estime que ce n'est pas pertinent, car selon les articles 45 et 46 de la Constitution, seules les dépenses – donc ici les acquisitions de terrains ou d'immeubles – sont susceptibles de référendum et non pas la vente et le transfert. Je vous propose donc d'accepter l'article 26 modifié selon les considérations de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 27

> Adopté.

Art. 28

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Cet article prévoit un droit de préemption qui est un garde-fou en faveur de l'Etat.

> Adopté.

Art. 29

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Dans la version allemande de cet article, il y a simplement une petite modification de traduction à l'alinéa 1.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 30

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Il y a également une correction de la traduction dans la version allemande de cet article.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 31

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). La commission vous propose, à l'alinéa 2, de supprimer le "sauf exception" au début de la deuxième phrase. La commission estime qu'il faut fixer des règles sans exception.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 32

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je peux préciser qu'actuellement, il y a 58 millions dans le fonds de politique foncière active.

> Adopté.

Art. 33

> Adopté.

Art. 34

> Adopté.

Art. 35

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Nous vous proposons de corriger le titre et de préciser "Garantie de l'Etat". Car si on lit bien l'article, il n'y a pas de garantie de déficit mais à l'alinéa 2 il est quand même prévu une éventuelle garantie d'emprunt qui pourrait être donné par l'Etat en faveur de l'établissement. Nous vous proposons donc de corriger le titre.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 36

> Adopté.

Art. 37

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Nous vous proposons une modification à l'alinéa 1, en ce sens que l'établissement est exonéré fiscalement sur le plan cantonal et, par ricochet, sur le plan communal également. Je précise que cela inclut les droits de mutation: il est important pour l'établissement de ne pas devoir payer deux fois les droits de mutation, soit à l'achat et à la vente d'un bien immobilier. Par contre, nous proposons de supprimer "taxes et émoluments". Cela veut dire que l'établissement ne serait pas exonéré des taxes et émoluments, en particulier des taxes communales destinées au financement des infrastructures telles que les taxes d'équipements. Je précise également que les immeubles de l'établissement qui ne sont pas affectés à sa propre administration sont eux soumis à la contribution immobilière.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition. Je précise encore une fois que cette formulation permet de soumettre l'ECPF à toutes les taxes locales visant à financer des équipements, ce qui est évidemment l'intention de la commission mais préserve la capacité de l'ECPF à agir sans être soumis aux droits de mutation et de gains immobiliers. Les gains immobiliers et mutations sont bien des impôts et les autres objets précités sont des taxes affectées, ça veut dire liées, et leur utilisation doit impérativement servir aux communes et au canton pour le financement de leurs équipements ou, par exemple, en matière de plus-value pour alimenter un fonds destiné à financer des dézonages.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 38

> Adopté.

Art. 39

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je peux préciser que l'établissement devra établir ses comptes selon MCH2. Il s'agit d'une exigence de la loi sur les finances de l'Etat.

> Adopté.

Art. 40

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Nous proposons que le Grand Conseil prenne acte du rapport au lieu d'en être simplement informé tel que c'était prévu dans l'alinéa 1. Quelle est la différence? Eh ben si le Grand Conseil est simplement informé, l'objet n'est même pas porté à l'ordre du jour d'une session. Par contre, si le Grand Conseil doit prendre acte des rapports de gestion de l'établissement, l'objet est porté à l'ordre du jour d'une session et les députés peuvent en discuter.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 4

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je dépose un amendement pour l'introduction d'un nouvel alinéa 4 dont la teneur est la suivante: "En cas de dysfonctionnement grave, le Conseil d'Etat peut intervenir dans la gestion de l'établissement et prendre toute mesure urgente commandée par les circonstances afin de sauvegarder les intérêts de l'établissement ou de l'Etat, si l'établissement lui-même ne prend pas les mesures appropriées."

N'en déplaise au député Waeber, j'ai tiré cet amendement de la loi genevoise, qui prévoit cette mesure. A mon sens, il faut prévoir cette hypothèse en cas de défaut de gouvernance de la direction et qu'il y a péril en la demeure, si les actifs – donc les plusieurs centaines de millions de francs qui sont gérés par cet établissement – sont mis en danger. A mon sens, il est important de prévoir que le Conseil d'Etat doit agir directement et la sécurité juridique oblige et nécessite que cela soit prévu dans la loi même et pas dans une autre disposition légale. A mon sens, légiférer c'est prévoir. Il ne s'agit pas d'une méfiance envers la future direction qui sera nommée, mais bien de prévoir l'éventualité d'une erreur de casting faisant que la personne qui gère cet établissement, malheureusement, met en péril les actifs. A mon sens, il est important de prévoir une intervention directe du Conseil d'Etat à ce stade pour garantir la sécurité des actifs.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat s'oppose à cet amendement. Nous en avons largement discuté par rapport à la composition du conseil d'administration, qui est politique puisqu'y siégeront deux députés et un conseiller d'Etat pour deux experts. C'est ce conseil qui doit exercer le contrôle et, le cas échéant, réagir. Pour le surplus, il faut aussi dire que la LOCEA – elle s'applique dans le cas présent – dit clairement que la gestion des établissements est soumise à la surveillance de la Direction et l'ECPF sera rattaché à la DEE. Il est clair qu'en cas de dysfonctionnement, des recommandations et des instructions devront être données et des mesures de réorganisation prises. Je pense que si vous maintenez cet amendement, ce serait aussi un signe de défiance à l'égard de l'ECPF. Car de fait, cette question de la surveillance est déjà suffisamment réglée dans la LOCEA.

Schoenenweid André (*PDC/CVP*, *FV*). Je m'exprime bien sûr au nom du groupe démocrate-chrétien. Je crois que cet amendement est personnel et n'émane pas de la minorité puisqu'il ne fait pas l'objet du message. Je crois aussi que M. Kubski a cité Montesquieu et *L'esprit des lois*. Dans cet esprit, un des points particuliers, c'est la séparation des pouvoirs. Dans ce message, nous avons renforcé notablement la séparation des pouvoirs avec celui du Grand Conseil, avec la surveillance. Nous avons bien sûr aussi le Gouvernement qui fait la haute surveillance. En plus le mandat de prestations sera certainement extrêmement ciblé sur les mandats qui seront donnés à cet établissement.

Il y a aussi le conseil d'administration, formé de deux députés, d'un conseiller d'Etat et de deux experts. Là aussi, nous partons de l'idée que ça va bien fonctionner. Et si des dysfonctionnements graves devaient survenir, c'est aussi à nous, membres du Grand Conseil, de révoquer les membres du conseil d'administration. Il faut laisser le conseil d'administration travailler. Nous partons de l'idée que ça va bien se passer. Nous avons deux ans devant nous pour doter cet établissement de tous les moyens financiers et des immeubles – nous allons en parler ultérieurement. Nous restons dans l'idée que ça va bien se passer. Dans ce cadre-là, le groupe démocrate-chrétien refusera cet amendement et restera à la version initiale de la commission.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cet amendement. Nous estimons en effet que l'article 41 avec ses alinéas 1, 2 et 3 est suffisant dans le cas présent. L'établissement est soumis à la surveillance du Conseil d'Etat. A l'alinéa 2, on dit: "le Conseil d'Etat peut exiger en tout temps la remise de documents et de renseignements". Et comme vient de le dire mon collègue député, le conseil d'administration a une représentation politique majoritaire. Dès lors, nous estimons que les trois alinéas de l'article 41 sont suffisants. Je note au passage que je trouve que cet article est un peu une défiance par rapport à notre établissement cantonal de politique foncière active. Nous avons déjà pas mal discuté lors de l'entrée en matière; aujourd'hui nous voulons aller de l'avant et nous en donner les moyens. Il ne faut pas sans arrêt déposer des amendements pour entraver le bon fonctionnement de cet établissement en qui nous avons confiance.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de l'amendement de notre collègue Kubski.

Premièrement, nous estimons – nous espérons! – que s'il y a des dysfonctionnements graves, le Conseil d'Etat n'attendra pas pour prendre des mesures, ce qui serait quand même la moindre des choses.

Deuxièmement, l'amendement pour moi est trop large. De quels dysfonctionnements grave parle-t-on? Qu'est-ce qu'on met? Ce n'est pas assez concret. C'est aussi pour cela que nous allons le refuser. Et si vraiment il y a des dysfonctionnements graves et que le Conseil d'Etat n'agit pas, eh bien le législatif, par un mandat, peut également intervenir pour forcer le Conseil d'Etat à intervenir. Vous l'avez compris, nous refuserons cet amendement.

Kubski Grégoire (*PS/SP*, *GR*). Le député Schoenenweid me parle de séparation des pouvoirs, sauf que là, c'est entre l'exécutif et une autre entité de l'exécutif. La séparation des pouvoirs n'a donc strictement rien à faire dans le cas présent. Il ne s'agit pas de défiance, mais de prévoir une hypothèse. Je ne veux pas mettre en doute la future direction, je veux juste qu'on puisse anticiper d'éventuels problèmes. C'est simplement ce que je souhaite et c'est pourquoi je maintiendrai mon amendement.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). La commission n'a pas été saisie de cet amendement. Permettez-moi de donner un avis personnel, qui rejoint celui de M. le conseiller d'Etat. Effectivement, pour moi l'alinéa 1 de l'article 41 est clair: l'établissement est soumis à la surveillance du Conseil d'Etat. Et M. le conseiller d'Etat l'a dit, la LOCEA, la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration, prévoit effectivement que le Conseil d'Etat doit intervenir en cas de dysfonctionnement. A ma connaissance – je n'ai pas vérifié –, aucune disposition similaire n'existe dans les lois qui régissent les autres établissements de droit public, qu'il s'agisse de l'ECAB ou de l'OCN. C'est vrai que si vous deviez accepter cet amendement, cela jetterait inévitablement un certain discrédit ou une certaine défiance sur ce futur établissement. C'est pour cela qu'à titre personnel, je vous invite à le rejeter.

> Au vote, l'amendement Kubski, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusé par 62 voix contre 31. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 31*.

Ont voté contre:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/ SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/ CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/ FDP), Johner-Etter Ueli (LA, UDC/SVP), Jordan Patrice (GR, PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA, PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/ MLG), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR, PDC/CVP), Morand Jacques (GR, PLR/FDP), Péclard Cédric (BR, VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV, UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR, PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/ CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE, UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR, PLR/FDP), Zadory Michel (BR, UDC/SVP), Zosso Markus (SE, UDC/SVP). *Total:* 62.

> Adopté selon le projet initial du Conseil d'Etat.

Art. 42

> Adopté.

Art. 43

> Adopté.

Art. 44

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Cet article et les suivants traitent du fonds cantonal de politique active.

> Adopté.

Art. 45

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). J'ai déposé un amendement pour rassurer tous ceux qui ont dit, il y a une heure, que nous ne visions que l'agriculture dans les questions climatiques. Voilà la preuve du contraire! Ici, nous voulons nous assurer que dans le domaine des placements financiers, il est tenu compte des questions climatiques, ce qu'on appelle aussi aujourd'hui "le risque carbone". Soit le risque, qui grandit chaque année, d'investir dans des fonds ou des entreprises qui ont recours à des énergies fossiles ou qui travaillent dans le domaine des énergies fossiles. Je pensais que, pour un fonds qui contient 100 millions de francs, ce serait une évidence de soumettre les placements à des critères de durabilité, des critères que l'on appelle dans le monde bancaire ESG, pour écologie, social et gouvernance. Mais comme il n'y avait rien dans le projet, je me suis dit qu'il fallait quand même mentionner quelles sont les conditions de base pour les placements et de quels risques il faut tenir compte.

Je vous lis mon amendement: "Pour ses placements et ses investissements, le fonds est soumis à des critères ESG et de financement climatique, selon les règles reconnues par des institutions spécialisées. Le conseil décide du règlement et assure une information transparente et complète dans son rapport."

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien ne s'est pas prononcé sur cet amendement. Nous pensons que l'article 45, tel qu'il est formulé, va tout à fait dans l'esprit du placement ordinaire de l'Etat. Ce n'est pas dans notre idée de mettre de nouvelles cautèles. Principalement, le fonds est déjà utilisé. Et actuellement, il sert surtout à acheter des immeubles et des terrains ou à transformer tout ce qui est propriété de l'Etat dans le cadre de l'établissement. En tout cas, à titre personnel, et j'espère que le groupe démocrate-chrétien va me suivre, je pense que cet amendement serait plutôt destiné au fonds de pension de l'Etat ou à la politique générale des finances de l'Etat plutôt qu'à notre établissement. Dans ce cadre-là, je vous propose de le refuser.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Notre groupe a également pris connaissance de l'amendement de notre collègue Mutter. Deux ou trois points à nouveau: premièrement, le but de ce fonds, ce n'est pas de faire des placements mais d'investir pour créer des emplois. Moi, je serais totalement contre que les montants se trouvant dans ce fonds soient placés. Le but, c'est que ce fonds roule et qu'on puisse racheter des terrains, racheter des terrains en zone stratégique, attirer des entreprises à qui on a des terrains à proposer. Ce qui me dérange aussi, c'est que pour moi les achats de terrains sont les investissements. Cela veut dire qu'on devrait soumettre les achats de terrains en zone stratégique à ces critères-là. Je m'excuse, je n'ai pas fait de grandes études donc j'ai un peu de mal à voir comment vous allez le faire. Mais pour moi, il n'est pas possible de soumettre l'achat d'un terrain en zone stratégique à ces critères-là. Pour moi, ce n'est pas du tout le but de ce fonds. Le but de ce fonds, c'est d'investir, c'est de créer des emplois. Là, on va de nouveau se mettre des cautèles, on va de nouveau demander à l'ECPF d'aller chercher à gauche, à droite, de dire que ça doit rentrer dans tel cadre ou tel cadre. Pour moi, ce n'est pas du tout le but de cette loi et le but de ce fonds. Vous l'aurez compris, nous vous demandons de refuser cet amendement.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). A mon tour de vous demander de ne pas soutenir cet amendement. Il faut tout d'abord préciser que, certes, il y avait un fonds de 100 millions. Mais aujourd'hui, il reste 58 millions, le reste étant déjà investi dans le fonds de politique foncière active. Ces 58 millions ne figurent pas sur un compte séparé de l'Etat de Fribourg qui pourrait, le cas échéant, être géré selon certains critères spécifiques, critères qui seraient d'ailleurs différents pour ce fonds que ceux qui prévalent pour l'ensemble de la fortune de l'Etat. Etant donné que ce fonds fait partie du portefeuille global, on essaie de nouveau, avec cet amendement, de faire un cas particulier dans la loi sur la politique foncière active. Et si tant est que de tels critères devaient être pris en considération, ça pourrait se faire uniquement dans le cadre global de la politique financière de l'Etat de Fribourg.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je crois que l'établissement sera un établissement autonome, donc il ne dépendra plus directement de l'Etat pour ce qui est de la gestion du fonds. Et à long terme, une gestion de fonds devra inévitablement être faite, fusset-elle petite. Donc, le groupe socialiste vous invite à soutenir cet amendement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Madame la Députée Mutter, je ne vous comprends pas, sincèrement. Je crois que c'est un faux débat, c'est au mauvais endroit, la mauvaise chose. Cela ferait sens si l'on parlait par exemple de la caisse de pension

du personnel de l'Etat. Mais le fonds sont nous parlons servira à acheter des terrains ou des immeubles dans le canton de Fribourg. Et je ne vois pas comment on pourrait juger conforme ou non à vos critères un terrain à Bertigny ou à la Poya! Je ne comprends pas. A mon avis, ce n'est pas le bon instrument, ce n'est pas au bon endroit. Je vous propose de refuser cet amendement.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Si je prends cette loi et l'article 1 qui dit: "Elle règle enfin le fonctionnement, la gestion, la surveillance du fonds cantonal de politique foncière active". Comme l'a si bien dit le député Piller, c'est bien cette loi qui régit comment on gère ce fonds, dans l'attente d'avoir des bâtiments à acheter. Personne ici ne conteste le fait que c'est prioritairement pour acheter des bâtiments et des immeubles que nous voulons faire de la politique foncière active. Mais en attendant, cet argent sera bien quelque part et il est assez logique aujourd'hui, avec tous les discours que l'on entend, de mettre des critères environnementaux dans sa gestion, surtout de la part des partis qui ont l'écologie dans leurs gènes.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). La commission n'a pas été saisie de cet amendement, mais à titre personnel, je ne vois pas l'intérêt de mettre cet amendement dans cette loi. D'une part – et M^{me} la Députée Gobet l'a dit –, nous parlons du fonds cantonal de politique foncière active. Il faut bien comprendre que ce fonds est au bilan de l'Etat; il ne sera pas au bilan de l'établissement et il n'y a pas un compte bancaire sur lequel se trouvent 58 millions. Je cite de mémoire, comme membre de la CFG: il y a peut-être 800 millions de placements au bilan de l'Etat qui sont placés sous forme de placements fiduciaires directement auprès des banques, donc la contrepartie c'est des banques. Il n'y a pas véritablement de placements en actions ou en obligations – en tout cas à ma connaissance, ça peut peut-être changer. Cet amendement serait à la rigueur logique s'il touchait à la loi sur les finances de l'Etat, mais pas dans cette présente loi. En plus, M. Dafflon l'a dit, il faudrait que ce fonds soit rapidement disponible pour qu'un terrain d'intérêt prépondérant pour le développement économique puisse être acquis. Si vous vous trouvez dans une situation où les fonds sont immobilisés par des placements et que vous êtes contraint de vendre ces placements au mauvais moment pour pouvoir retirer des disponibilités pour acquérir ce terrain, en terme de stratégie financière, ce ne serait pas forcément à bon escient. C'est pour cela qu'à titre personnel, je vous invite à rejeter cet amendement.

Kubski Grégoire (*PS/SP*, *GR*). La minorité n'a pas été saisie de cet amendement. Cependant, à titre personnel, je le soutiendrai à l'instar du groupe socialiste. Ce Grand Conseil a accepté une résolution pour le climat, il serait temps qu'il concrétise cette résolution.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je ne peux que confirmer les propos de M. le rapporteur.

Quelques précisions: ce fonds LPFA – comme d'ailleurs tout autre fonds au bilan de l'Etat – n'est pas constitué de placements distincts de l'ensemble de la fortune de l'Etat. C'est purement une notion comptable comme cela a été très bien expliqué. Cela ne constitue donc pas un placement spécifique comme, par exemple, le serait un carnet d'épargne. Les disponibilités de l'Etat sont placées à court et à moyen terme, afin de tenir à disposition les moyens financiers nécessaires aux décisions politiques connues et aussi aux décisions politiques à venir. Donc, il n'y a pas actuellement de placements en actions ou en obligations à l'Etat de Fribourg, dans le sens de placements durables cités par la députée Mutter. Les placements que fait l'Etat sont en fait des prêts à court et à moyen terme à des institutions financières de la place et non en bourse et cela est important. Il a aussi été dit, je le répète volontiers, qu'il serait quand même difficile ou risqué, voire erroné, de placer à moyen ou même à long terme les équivalents financiers du fonds LPFA parce que nous n'avons aujourd'hui aucune idée de la temporalité des futurs encaissements qui s'opéreront. Et il est essentiel que les montants nécessaires soient disponibles rapidement. Cette grande réactivité est d'ailleurs l'un des motifs qui a parlé en faveur de la création de l'ECPF. Pour ces raisons, le Conseil d'Etat refuse également cet amendement.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je considère que pour être disponible à court terme, le solde du fonds est probablement caché dans le bureau de M. le Commissaire... Je maintiens l'amendement pour prouver que je ne m'occupe pas seulement d'agriculture!

> Au vote, l'amendement Mutter, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusé par 57 voix contre 34. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-

Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 34*.

Ont voté contre:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/ SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/ CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/ FDP), Johner-Etter Ueli (LA, UDC/SVP), Jordan Patrice (GR, PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA, PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/ SVP), Zadory Michel (BR, UDC/SVP), Zosso Markus (SE, UDC/SVP). Total: 57.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 46

> Adopté.

Art. 47

> Adopté.

Art. 48

> Adopté.

Art. 49

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Nous prévoyons le capital de départ, d'un montant de 2 millions. Evidemment, l'établissement aura besoin d'un capital avant d'entreprendre ses premières opérations. Notamment pour l'établissement, par exemple, de la base de données. Ensuite, pour être tout à fait clairs, nous avons précisé que ce montant est prélevé sur le fonds, quand bien même cela découle déjà de l'article 46 alinéa 1 lettre b.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 49bis

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Avec l'article 49bis nouveau, la commission propose une disposition transitoire pour vous permettre le transfert des immeubles acquis par le fonds de politique foncière active. Je rappelle qu'il s'agit des immeubles Tetra Pak à Romont et des immeubles Elanco à St-Aubin et Marly. Le but ici, c'est de donner une réelle marge de manœuvre à l'établissement. On ne veut pas que l'établissement reste, si vous me passez l'expression, une coquille vide pendant plusieurs années. Néanmoins, avec l'alinéa 2, nous laissons quand même une marge de manœuvre au Conseil d'Etat, à savoir un délai de deux ans. L'idée est donc de transférer les immeubles, en principe dans un délai de deux ans. Mais le Conseil d'Etat pourrait demander au Grand Conseil, sur requête motivée, une prolongation de ce délai. Je vous invite à accepter la version bis de la commission.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat se rallie, mais j'aimerais quand même apporter l'une ou l'autre précision. Vous l'avez compris, la souplesse du projet réside dans le fait qu'à terme, l'ECPF pourrait transférer les terrains de l'Etat – et aussi évidemment, simultanément, du capital sous forme de liquidités – lui permettant ainsi de fonctionner de manière autonome. Comme je vous ai dit avant-hier, une décision de transfert de propriété à l'ECPF serait de la compétence du Conseil d'Etat, mais très très probablement évidemment du Grand Conseil, compte tenu des enjeux

financiers. La décision sera prise par votre autorité selon le montant des immeubles à transférer et après examen attentif des articles 43 et 44 de la loi sur la finance, qui mentionnent les montants en jeu s'agissant des sommes déterminant la répartition des compétences financières. L'article 26 alinéa 3 du projet renvoie à des dispositions et ne mentionne pas de référence à la valeur comptable.

Tout ça juste pour dire qu'il est manifeste qu'il faudra tenir compte de la valeur réelle ou vénale correspondant aux simplifications d'évaluation à la valeur d'acquisition d'origine, augmentée des investissements réalisés sur les immeubles. En fait, nous n'allons pas transférer les terrains par tranches à cet établissement. Nous le ferons probablement en une fois et la valeur des terrains fait que nous allons certainement, ou très très certainement, passer ici au Grand Conseil. A noter aussi que l'amortissement indirect ne modifie en rien ce principe.

Il faut aussi souligner que plusieurs cautèles ont été prévues pour éviter une mauvaise gestion ou valorisation des immeubles transférés à l'ECPF. Premièrement, je le répète encore une fois, l'acte de transfert dont nous allons discuter ici, au Grand Conseil, pourra prévoir des modalités de transfert intégrant aussi, par exemple, des conditions de développement aux niveaux énergétiques, environnementaux, prix au mètre carré et j'en passe. En cas de non-respect de ces conditions, ce qui veut dire valorisation et mise à disposition allant à l'encontre des objectifs stratégiques fixés dans le mandat de prestations par l'ECPF, l'Etat dispose de par la loi de plusieurs droits de retour sur les immeubles initialement transférés. Ce serait aussi le cas si, par exemple, l'Etat souhaiterait reprendre la main sur certains immeubles en vue de les réaffecter. Vous l'avez aussi vu dans le projet de loi, il y a aussi un droit de réméré et un droit de préemption. En même temps, en cas de transfert, il faut aussi observer que l'Etat reste maître de la capacité d'endettement de l'ECPF, ce qui permettra aussi de cadrer de manière continue l'ampleur de ses actions. Premièrement, l'Etat pourrait accorder des prêts sur la base du fonds PFA. Ensuite, s'agissant d'éventuels prêts auprès des tiers, la limite devra être évaluée en tenant compte d'un rapport équilibré entre les fonds propres et étrangers. A titre d'exemple, le rapport de fonds étrangers actifs immobilisés de la FTI est en moyenne de 40 à 50%. Il faut préciser que la limite d'endettement cible devra être évaluée au travers des expériences accumulées pendant les premières années.

Nous anticipons un peu ce que le Grand Conseil devra encore discuter lors du transfert des immeubles et aussi lors de la capitalisation de cet établissement. Mais c'est une précision que je voulais apporter à ce moment-là pour être vraiment transparent.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 50

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Ce fameux article 50 a été beaucoup discuté, aussi bien en commission que lors du débat d'entrée en matière, mardi. La commission était très partagée, à 50-50, sur le maintien de cet article. Au final, comme président, j'ai départagé en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat, parce que le but de cet article est de faciliter le mécanisme en vue d'échanges de terrains, sous couvert de droit privé, tout en respectant évidemment la LATeC. Il ne donne aucun droit à l'établissement. L'établissement cantonal de politique foncière pourrait – je vous rends attentif à la formulation potestative – entreprendre des démarches pour trouver des solutions en matière de relocalisation. L'établissement agirait ici comme cheville ouvrière qui tenterait de trouver des solutions, c'est-à-dire préparer le terrain, au sens figuré du terme évidemment, débloquer des dossiers. Ces démarches ne peuvent pas être entreprises par la DAEC parce que la DAEC est autorité planificatrice en la matière.

Donc ce rôle de facilitateur pourrait être bienvenu, dans la mesure où il existe dans le canton une série de terrains légalisés, surdimensionnés, pour lesquels des solutions doivent être trouvées. Il y aurait 400 hectares de surfaces affectées en zones d'activités mal localisées, voire morcelées et mal desservies, et cet article permettrait de régler cette question plus rapidement. Mais encore une fois, c'est à vous de trancher, la commission était partagée sur cet article.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Nous proposons de supprimer cet article. Lors de l'entrée en matière, le conseiller d'Etat en charge nous a bien dit: "L'établissement n'aura aucune compétence en aménagement du territoire". Je ne suis pas professeur de linguistique, mais il est bien écrit dans l'article: "L'établissement peut agir en faveur de la relocalisation des zones d'activités déjà légalisées". S'il ne s'agit pas de l'octroi d'une compétence, même potentielle, je ne sais pas ce que c'est. Cela va complètement perturber les communes et les régions parce qu'au final, qui a le lead pour cette relocalisation des zones? A qui est-ce que les communes doivent s'adresser? Est-ce que c'est à l'établissement, qui devient *de facto* avec cet article un nouvel acteur de l'aménagement du territoire? Cela mélange complètement les compétences et, à notre sens, il n'y a pas de raison qui puisse justifier l'intervention d'un établissement qui sera dirigé par des gens certainement très forts dans la promotion économique et dans la revalorisation des zones d'activités, mais qui n'auront peut-être pas les compétences suffisantes en aménagement du territoire, qui est un droit extrêmement complexe et spécifique. Je préfère ne pas avoir de problématique qui survienne dans un second temps et propose de supprimer cet article.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Cet article a été beaucoup débattu, vous l'avez entendu. Le Conseil d'Etat était de l'avis que le rôle donné de manière transitoire à l'ECPF en soutien de la réorganisation des droits à bâtir dans les zones d'activités serait utile et aussi favorable pour permettre, surtout à certains projets d'entreprises, de se développer dans notre canton. Surtout dans cette période transitoire où le Plan directeur cantonal n'a pas encore déployé tous ses effets en terme de réorganisation des droits à bâtir en particulier dans les zones d'activités. Il convient donc de répéter dans ce contexte que la présente loi ne donne aucune compétence à l'EPCF qui entrerait en conflit avec les dispositions de la LATeC. Elle lui donne seulement une certaine légitimité pour collaborer avec les régions, surtout avec les communes, dans le cadre de transactions ponctuelles destinées à permettre la réalisation de projets de promotion économique importants pour le canton. Mais dès lors qu'il ne s'agit pas d'un élément matériellement stratégique mais purement déclaratif, et vu aussi le caractère transitoire et donc limité dans le temps de cette disposition, le Conseil d'Etat peut se rallier à une suppression de l'article en question.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi juste un commentaire. Cet article fait partie de ceux que nous avons dénoncés à l'entrée en matière, car il s'agit de prérogatives du dicastère de l'aménagement de dimensionner ou de localiser des zones, en collaboration bien sûr avec les régions. Or même là, si on ouvre une porte en donnant à l'établissement la possibilité de, comme je le lis, "relocaliser des zones d'activités déjà légalisées qui sont mal localisées ou surdimensionnées", ça veut dire qu'on remet en question le travail des communes, respectivement des régions, en leur disant: "Vous avez mal fait votre travail, il faut le refaire!" Je crois que ce n'est pas du tout le but de cet établissement de s'immiscer dans ce processus de zones d'activités. Je remercie le Conseil d'Etat de se rallier à la suppression de cet article.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Si le Conseil d'Etat se rallie, je n'ai pas besoin de faire d'intervention.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin in der Stadt Murten und Präsidentin des Gemeindeklubs. Ich spreche hier im Interesse der Gemeinden und darf schon jetzt sagen, dass ich den Streichungsantrag ganz klar unterstützen werde. Und zwar aus folgendem Grund: Die Gewährung spezifischer Befugnisse der kantonalen Anstalt für Bodenpolitik und der Hinweis auf Zusammenarbeit mit den Gemeinden und die Achtung ihrer Befugnisse sind sehr widersprüchlich. Diese raumplanerischen Befugnisse der Anstalt können früher oder später zu Einschränkungen auf regionaler oder kommunaler Ebene führen. Das hat vorhin auch der Sprecher der politischen Partei der Linken gesagt. Eine Verletzung der Gemeindeautonomie, die auch als regional zu verstehen ist, muss deshalb unbedingt vermieden werden.

Aus diesen Gründen lade ich Sie ebenfalls ein, werte Grossrätinnen und Grossräte, im Interesse der Gemeinden Artikel 50 zu streichen.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Juste un mot pour remercier la clairvoyance du Conseil d'Etat qui se rallie et qui respecte l'autonomie communale.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je n'ai pas réuni à nouveau la commission pour statuer sur cet article 50. Je propose que le Grand Conseil passe au vote.

> Au vote, la proposition de minorité, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 87 voix contre 5 et 0 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de minorité:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/ MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE, PDC/CVP), Butty Dominique (GL, PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/ CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/ CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/ SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP),

Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 87*.

Ont voté contre:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total:* 5.

- > Adopté selon la proposition de minorité.
- II. Modifications accessoires: 1. LFE

Art. 42ater al. 2 (modifié), al. 3 (abrogé), al. 4 (abrogé)

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Il s'agit ici d'abroger, dans la loi sur les finances de l'Etat, les dispositions qui règlent le financement du fonds de politique foncière active et des modalités de fonctionnement de ce fonds dès lors qu'elles figurent maintenant dans cette nouvelle loi.

- > Adopté.
- II. Modifications accesoires: 2. LPEc

Art. 15. al. 3 (abrogé)

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Les dispositions abrogées dans la loi sur la promotion économique concernent la problématique de l'acquisition de terrains et de bâtiments par l'Etat, qui est désormais traitée dans cette nouvelle loi.

> Adopté.

Art. 25b

- > Adopté.
- IV. Clauses finales
- > Adoptées.

Titre et considérants

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

Rapport 2019-DICS-46

Un collège supplémentaire dans le Sud fribourgeois (Rapport sur le postulat 2019-GC-51)

Représentant-e du gouvernement: Rapport/message:

Représentant-e du gouvernement: Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport

09.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2925)

Discussion

Bischof Simon (*PS/SP, GL*). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à mon postulat et pour la suite directe qu'il y a donné. Une école secondaire supérieure supplémentaire est nécessaire dans le Sud du canton, où la population continue de croître. Je regrette cependant que la réponse se base sur l'option de sortir une filière complète du Collège du Sud actuel, ce qui nécessiterait de réaliser cette nouvelle école plutôt aussi à Bulle pour être la plus accessible possible, aussi avec le défi de la disponibilité et le prix des terrains.

L'idée, en déposant ce postulat, consistait à réaliser une nouvelle école pour le gymnase spécifiquement et ce au Poyet, sur la commune de Vuisternens-devant-Romont, pour les élèves qui ont en transports publics un temps de trajet inférieur ou égal à celui qu'ils ou elles ont actuellement. Il s'agit de l'ensemble de la Veveyse, d'une partie importante de la Glâne et de plusieurs communes gruériennes tournées dans cette direction. Le réseau de transports publics a été revu en entier récemment dans les districts de la Glâne et de la Veveyse, ce qui permet aux personnes concernées d'accéder au Poyet sans changement pour certains, et un seul changement pour d'autres. Il y a quatre à cinq lignes de bus qui arrivent d'autant de directions différentes auxquelles pourrait s'ajouter la ligne de train à proximité. Il n'y a actuellement plus de halte intermédiaire entre Romont et Bulle, mais la réalisation du viaduc qui se dessine à Mézières rendrait techniquement possible – en plus du RegioExpress qui circule à la cadence de la demi-heure sans arrêt entre Romont et Bulle – la circulation d'un train aux heures des élèves entre le Poyet et Romont avec un arrêt à réaliser à la hauteur du site scolaire. Un arrêt qui serait aussi du coup bénéfique à la population dans son ensemble. A noter aussi qu'un cycle d'orientation interdistrict est envisagé dans les environs. Réaliser un site scolaire commun aux deux permettrait des synergies et des infrastructures communes.

De 1973 à cette année, il était possible pour les élèves de la Glâne de faire la première année de gymnase au CO à Romont. La DICS n'était plus favorable à cette solution depuis plusieurs années alors qu'elle permettait aux élèves concernés d'avoir une distance plus courte à parcourir et un temps de trajet moins important. Les élèves de la Glâne vont maintenant plutôt vers des collèges de la ville de Fribourg. Mais au vu de la possibilité d'améliorer leur trajet en les scolarisant à Vuisternens-devant-Romont, il serait bien de mettre le bien de l'élève au centre sur cet aspect, en plus de l'objectif premier de décharger le Collège du Sud d'un certain nombre d'élèves.

Pour conclure, au vu des collaborations entre les trois districts du Sud qui vont indéniablement encore augmenter, avec aussi les réformes des structures territoriales à venir, une telle réalisation serait un bon point aussi.

Avec ces quelques remarques j'ai terminé. Je remercie encore le Conseil d'Etat pour sa réponse et la suite directe.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Le groupe Vert Centre Gauche remercie notre collègue Bischof pour le dépôt du postulat qui a permis au Conseil d'Etat de nous rendre un excellent rapport.

Le groupe partage les conclusions du rapport et nous relevons que la fenêtre pour construire un nouveau gymnase dans le Sud fribourgeois était très étroite. Elle s'est refermée dans les années 2012-2013 lorsque le canton de Vaud a adopté sa nouvelle planification. A ce moment-là, Anne-Catherine Lyon a déclaré au sujet d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg entre Oron et Palézieux: "Je n'y pense rien". Il semblerait ainsi que l'opportunité n'a pas été examinée, à notre grand regret. Seul un gymnase intercantonal aurait permis d'atteindre un effectif suffisant pour offrir toutes les options spécifiques et complémentaires aux étudiants. Ainsi, notre groupe soutient pleinement la décision du Conseil d'Etat de construire un bâtiment destiné à accueillir une Ecole de commerce ou une Ecole de culture générale dans l'agglomération bulloise. Nous saluons ainsi la volonté d'acquérir un terrain pour construire ce bâtiment, en espérant que le Conseil d'Etat étudie déjà les différentes possibilités.

En tant que Bullois, en tant qu'enseignant à l'Ecole professionnelle de Bulle, en tant que parent d'élève de l'école primaire fréquentant le site de la Léchère, je ne peux que constater la très grande densité d'enfants et de jeunes sur le site de la Léchère où se côtoient toutes les générations: du primaire, du secondaire I, du secondaire II, collège, école de commerce, ECG et école professionnelle. Une école participe à la mixité du quartier et nous invitons ainsi le Conseil d'Etat à analyser les possibilités de construire le nouveau bâtiment projeté dans un autre quartier de l'agglomération bulloise, participant ainsi à l'animation de ce quartier et évitant ainsi de concentrer encore davantage les élèves à la Léchère. De nombreux projets de construction sont ouverts dans l'agglomération et vu le nombre élevé d'appartements vides, il pourrait être ainsi intéressant pour les propriétaires de terrains en zones constructibles de construire un bâtiment scolaire qui se remplit plus rapidement que des logements. Les TPF, dont l'Etat est actionnaire, a ainsi des friches en cours de reconversion sur le plateau de la gare. La caisse de pension de l'Etat est aussi propriétaire de terrains dans l'agglomération bulloise. Je remercie ainsi le Conseil d'Etat d'examiner ces différentes pistes.

Roth Pasquier Marie-France (PDC/CVP, GR). Dans son postulat du 9 avril 2019, notre collègue Simon Bischof demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de construire un deuxième collège pour le Sud sur la commune de Vuisternens-devant-Romont. Le postulant estime en effet que l'endroit est accessible en transports publics depuis les trois districts du Sud du canton. Si le choix du site de Vuisternens-devant-Romont peut paraître étrange, ce postulat aura permis au Conseil d'Etat d'actualiser les prévisions démographiques des élèves du secondaire II dans le Sud plus vite que prévu. C'est tant mieux au vu de la situation du Collège du Sud aujourd'hui.

Le Conseil d'Etat a analysé trois scénarios – bas, moyen et haut – de l'évolution démographique du Sud du canton et en a tiré l'évolution probable du nombre d'élèves du secondaire II pour les vingt prochaines années. Il a retenu uniquement les districts de la Veveyse et de la Gruyère, les élèves de la Glâne fréquentant les collèges de la ville de Fribourg. Si les prévisions montrent une diminution des élèves à moyen terme, ceux-ci devraient être en 2035 plus nombreux qu'aujourd'hui.

En réalité, le Collège du Sud a accueilli plus d'élèves pour la rentrée 2019 que l'année précédente. Cela fait quelques années qu'il a atteint le maximum dans sa capacité d'accueil, malgré un agrandissement en 2015. C'est aujourd'hui le plus grand établissement du secondaire II du canton et il est nécessaire d'envisager un agrandissement ou la construction d'un deuxième établissement. Le Conseil d'Etat estime que celui-ci pourrait accueillir la filière ECG et l'école de commerce, et devrait donc être facilement accessible par tous les élèves du Sud du canton. Si la commune de Vuisternens-devant-Romont est accessible en transports publics depuis les districts de la Glâne et de la Veveyse, ce n'est pas le cas pour bon nombre de communes de la Gruyère. A contrario, la commune de Bulle est accessible par tout le Sud du canton, même si pour certains élèves de la Veveyse le temps de parcours est plus long que s'ils se rendaient dans un collège de Lausanne. La ville de Bulle est également mieux dotée en commodités diverses dont ont besoin les élèves du secondaire II et il paraît plus logique de regrouper ces établissement sur une même commune ou dans l'agglomération pour permettre des synergies.

Enfin, étant donné la croissance démographique que connaît la Gruyère depuis plusieurs années, y localiser un nouvel établissement du secondaire II paraît cohérent. Alors que le canton de Fribourg voyait sa population légale augmenter de 1,2% au 31 décembre 2018 par rapport à l'année précédente, celle de la ville de Bulle croissait de 3,2%.

Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et partage sa position et sa vision de concentrer les écoles du secondaire II dans les villes de Fribourg et de Bulle. Etant donné le nombre d'années nécessaires à la construction d'un établissement du secondaire II, il ne peut que l'encourager à entreprendre rapidement les démarches, d'autant plus que la disponibilité d'un terrain n'est aujourd'hui pas garantie.

Sur ces considérations, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Morand Jacques (*PLR/FDP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la ville de Bulle, le chef-lieu du district de la Gruyère qui abrite un bassin de population de plus de 50 000 personnes et le deuxième pôle économique du canton.

Il ressort clairement que la ville de Bulle a un avantage préférentiel pour la localisation des élèves. Le Collège du Sud a bientôt cinquante ans. Cette localisation, à l'époque, n'a pas été faite par hasard. Si on prend les courbes démographiques, basses, moyennes ou hautes, des solutions doivent inévitablement être trouvées pour loger les élèves à futur. Quand on sait qu'il faut près d'une dizaine d'années entre le moment de la décision, la recherche de terrain, la mise en zone, le projet de construction, la construction et la mise en service d'un bâtiment, c'est relativement long. Mais c'est court quand on passe par toutes ces étapes. Il est donc temps de se mettre au travail.

Les cartes de localisation des temps de déplacement des élèves parlent d'elles-mêmes. Il faut mettre au centre le potentiel d'élèves favorisés par rapport au temps de déplacement. Même si le lieu du Poyet dans la commune de Vuisternens-devant-Romont pourrait être *a priori* une bonne idée pour accueillir un autre collège décentralisé, les chiffres parlent d'eux-mêmes par rapport au temps de déplacement des élèves et c'est ce qu'il faut privilégier.

Le groupe libéral-radical partage les conclusions et le rapport proposé par le Conseil d'Etat, rapport de bonne facture, et en prend acte avec remerciements.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport et partage les idées du Conseil d'Etat.

Pour nous, il n'y a pas lieu de décentraliser le secondaire II. Cette certitude est encore renforcée par au moins trois éléments: la croissance qui se poursuit certes mais à un rythme moins soutenu – plus nonante élèves en 2034 selon le scénario moyen; le fait qu'il y ait tout sur place, soit à Fribourg soit à Bulle, entre autre les ressources humaines, les transports publics et l'accessibilité; et le fait que s'il y a un avantage pour une poignée d'étudiants, personne ne le conteste – à titre d'exemple, un petit tiers des étudiants du Collège du Sud sont Veveysans –, il n'y aurait malgré tout pas suffisamment d'élèves pour leur proposer les trois filières de formation. Dès lors, laquelle des trois filières décentraliser? Quid des professeurs et de leurs déplacements incessants? Du temps perdu sur la route ou dans le train? Quid des frais supplémentaires induits pour les communes?

Permettez que j'évoque brièvement deux souvenirs. Le comité d'école du Collège du Sud dont j'étais membre a évoqué plus d'une fois une possible décentralisation. L'institut Saint-François de Sales, à Châtel-Saint-Denis, était à ce moment-là vidé de sa substance et offrait une éventuelle opportunité. Pour les raisons évoquées précédemment et pour bien d'autres également, nous avons évidemment renoncé à en étudier la faisabilité.

Deuxième souvenir, quand Isabelle Chassot était alors conseillère d'Etat directrice, le Sud fribourgeois a évoqué l'idée d'un établissement supplémentaire mais pour le secondaire I et non pour le secondaire II, un CO à cheval sur les trois districts du Sud fribourgeois, rendant de fiers services aussi bien à la Gruyère qu'à la Glâne et à la Veveyse. Dans la mesure où le nombre de jeunes continue à augmenter dans le Sud fribourgeois, c'est peut-être là un ouvrage à remettre sur le métier. Pour le secondaire I oui, pour le secondaire II non. Je dirais que le collègue Bischof a eu là une fausse bonne idée mais qui a eu le mérite d'entraîner l'excellent rapport du Conseil d'Etat que je remercie.

Je vous invite, comme notre groupe, à en prendre acte.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts, je suis conseiller général de la ville de Bulle et membre de la commission d'école du Collège du Sud.

Il ressort du rapport que le Collège du Sud a été agrandi entre 2014 et 2015 pour accueillir 1300 élèves. Or, 1441 élèves étaient inscrits à la rentrée 2018, soit 141 élèves de plus. Il y a lieu de constater que le scénario bas du rapport n'est à mon sens pas réaliste et bien trop faible par rapport à la démographie galopante du Sud fribourgeois.

Je salue cependant la volonté du Conseil d'Etat de concentrer à Bulle les établissements du secondaire II. Selon le rapport toujours, le Collège du Sud a atteint le maximum de sa capacité d'accueil et a dépassé la taille idéale pour une école du secondaire II. Il faudrait ainsi prévoir un nouvel agrandissement sous la forme d'un bâtiment pouvant accueillir 500 à 600 élèves, soit l'effectif approximatif de l'Ecole de culture générale. La construction d'un tel établissement nécessite au minimum, comme l'a dit mon collègue Morand, une dizaine d'années. C'est ainsi que je souhaite poser la question au conseiller d'Etat: quand allez-vous entamer les démarches tendant à la construction de cet agrandissement ou de cette nouvelle construction? A mon sens, au vu du dépassement actuel de l'effectif du Collège du Sud, il est nécessaire de ne pas perdre de temps et d'entreprendre sans délai ces démarches.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP*, *VE*). Ce rapport pour connaître s'il y a un besoin ou non d'un collège supplémentaire dans le Sud nous permet de bien se rendre compte que la démographie du Sud du canton est en plein boom. Si je peux comprendre que le lieu-dit le Poyet, comme mentionné dans le postulat, n'est pas l'endroit idéal pour un collège, je m'étonne que l'étude nous dise déjà qu'il faudra construire un nouveau bâtiment à Bulle pour accueillir les jeunes du Sud. J'aurais aimé que l'étude se penche sur des solutions intercantonales, même s'il est vrai que le canton de Vaud ne désirait pas construire un autre collège. Cette réponse a été faite en 2012, est-elle toujours d'actualité?

La question se pose également de savoir si tous les collèges du canton sont exploités à plein régime ou si certains collèges de la ville de Fribourg pourraient accueillir une part des élèves du Sud. Est-ce que le périmètre des élèves est figé et ne peut pas être modifié? Je pense en particulier à certains élèves de la Gruyère qui pourraient se rendre à Fribourg afin de désengorger le collège du Sud.

Les conclusions nous disant qu'il faudra construire à terme un nouveau bâtiment à Bulle me dérangent du moment que nous venons d'inaugurer son agrandissement et que la peinture est à peine sèche. J'invite le Conseil d'Etat à revoir sa stratégie envers les élèves afin de planifier au mieux le périmètre d'étude de ceux-ci et d'utiliser au mieux toutes les surfaces de classes mises à disposition pour nos autres écoles.

Genoud François (PDC/CVP, VE). Mes liens d'intérêts, je suis citoyen châtelois et j'interviens à titre personnel.

J'aimerais juste rajouter un commentaire sur cet excellent rapport concernant les quelques dernières phrases où on peut lire que "le Conseil d'Etat estime toujours que les écoles du secondaire II devront rester concentrer dans les villes de Fribourg et Bulle". Vous imaginez où je veux en venir... On a la chance dans ce canton d'avoir une institution qui s'appelle les TPF et qui depuis quelques années s'est fortement intéressée aux zones périphériques. Vous savez peut-être qu'un train direct entre Bulle, Châtel-Saint-Denis et Palézieux va prendre place dès l'année prochaine. Il suffira donc d'une quinzaine de minutes pour relier la grande capitale de Bulle à Châtel-Saint-Denis. Je demanderai juste à M. le Commissaire qu'il se rappelle de mon intervention et que dans le Sud, il y a aussi un chef-lieu qui s'appelle Châtel-Saint-Denis.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Je parle à titre personnel.

Je crois que nous n'avons pas besoin d'encore construire un collège pour nos élèves dans le Sud du canton. Je suis persuadé qu'en 2030 et 2035 il y aura toujours assez de place dans les deux capitales de Fribourg et Bulle. A mon avis, nos élèves ne seront pas en augmentation. Question de transport, dans le rapport est mentionnée la localisation depuis le Jauntal et l'Intyamon. Les élèves y seront pénalisés. On est plus vite à Vuisternens qu'à Fribourg depuis Jaun: une demi-heure Jaun-Bulle avec le bus et un quart d'heure Bulle-Vuisternens avec le RER. Cela fait trois quarts d'heure. Jaun-Fribourg dure une bonne heure.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vous remercie pour toutes ces interventions et le qualificatif que vous avez accordé à ce rapport.

J'aimerais remercier aussi M. le Député Simon Bischof parce qu'il a posé une très bonne question. Comme cela a été relevé, cela nous a permis d'actualiser les chiffres comme nous nous étions promis de le faire.

Evidemment que la solution intercantonale a été mentionnée. Bien sûr que c'est un élément qui date de quelques années, mais la planification vaudoise existe aussi et évolue. A ma connaissance, elle n'a pas incorporé à nouveau un projet intercantonal de collège en direction de Palézieux.

L'étude démographique confirme que l'on doit disposer d'une deuxième école de degré secondaire pour le Sud du canton. Elle confirme également que c'est dans la région de Bulle ou à Bulle qu'elle doit être localisée.

Je précise également que j'ai déjà pris des contacts avec mon collègue Directeur de l'aménagement du territoire pour localiser évidemment des terrains et que sitôt cette session terminée j'irai rencontrer le préfet et les autorités communales de Bulle pour tout de suite pouvoir entrer en discussion. Je suis bien conscient de l'urgence de cela.

Je précise également que l'augmentation démographique qui est manifeste nous donne une quantité d'élèves qui ne permet pas simplement de multiplier par deux le collège et de faire fois deux les trois filières. Pour qu'une filière de maturité gymnasiale soit cohérente, à un coût aussi rationnel, c'est huit cents élèves au moins. On ne peut là pas faire simplement fois deux les trois filières. Cela aurait un petit peu changé la condition si tel avait été cas. C'est bien pour cela que nous parlons d'une filière qui pourrait être sortie en donnant l'espace qu'il faut à la maturité gymnasiale et la filière de l'école de culture générale pourrait être envisagée. Du coup, il est évident qu'il faut que tout le Sud puisse l'atteindre de manière optimale, sachant que la perfection n'est pas non plus totalement possible en la matière.

Pour revenir sur un ou deux éléments qui ont été mentionnés, les élèves de la Glâne actuellement se rendent en ville de Fribourg. Nous avons agrandi le Collège de Gambach et nous sommes en train de le faire pour le Collège Sainte-Croix. Il y aussi une progression démographique et les analyses qui ont été faites à cet égard nous permettent d'absorber ces augmentations. Il n'y a pas non plus un surplus. Je rajoute pour mémoire que le Collège intercantonal du GIB est en train d'être agrandi maintenant.

L'augmentation du nombre d'élèves est manifeste. J'ai indiqué dans le rapport qu'à la rentrée 2018 il y avait 1441 élèves, en augmentation par rapport à 2017 où il y en avait 1325. A la rentrée de cet automne il y en a 1469, soit de nouveau presque une trentaine supplémentaire, plus que ce qui avait été estimé. Comme je l'ai dit, l'important pour nous est de pouvoir rapidement procéder à la démarche d'agrandissement en discutant avec les autorités communales.

Quant à la planification faite au niveau cantonal, je ne vois pas comment je pourrais la remettre en cause étant donné de tout le travail fait, en particulier par le Service de la mobilité, en tenant compte des chiffres et de toutes les informations qui sont les siens. Ce n'est pas dans mes bureaux que l'on a fait ces tableaux, c'est au Service de la mobilité, avec toutes les informations actualisées sur les moyens de transport, les endroits. C'est vraiment un élément de planification solide sur lequel nous pouvons nous appuyer.

Je vous remercie et j'aurai certainement l'occasion de revenir ici le plus rapidement possible pour la suite du développement de cette nouvelle école dans le Sud du canton.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat 2019-GC-43 Changement d'horaire au Cycle d'orientation

Auteur-s: Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR)

Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR)

Représentant-e du gouvernement: Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport

 Dépôt:
 28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1079)

 Développement:
 28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1079)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 24.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2971)

Prise en considération

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et à titre personnel, comme coauteure du postulat. Mon lien d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer-le-Lac.

Notre groupe a pris connaissance avec plaisir de la réponse du Conseil d'Etat au postulat déposé en mars par notre collègue Stéphane Sudan et moi-même. Nous le remercions sincèrement pour cette réponse empreinte de pragmatisme et d'ouverture d'esprit. Ouverture d'esprit car il en faut, Mesdames et Messieurs, pour accepter de se questionner, d'analyser et de peut-être bousculer une situation qui, actuellement, donne satisfaction. Pragmatisme, parce que la méthode de récolte de données — une très large consultation — s'appuie sur la réalité actuelle de l'école et les nombreux liens d'interdépendance qui l'allient au quotidien à ses partenaires. Personnellement, j'ai toujours été, et suis encore, opposée au congé du mercredi après-midi au

cycle d'orientation. J'ai d'ailleurs largement argumenté en mars dernier contre la motion de nos collègues Ruedi Schläfli et Yvan Hunziker. Si cette motion a été balayée en mars, c'est qu'elle arrivait peut-être trop tôt et trop brusquement. Toutefois, les débats qu'elle a suscités nous ont donné envie de nous questionner et d'aller plus loin. Et, si tout à coup, non pas aujourd'hui ni demain, mais d'ici quelques années, garantir le bien-être de nos élèves – parce que finalement c'est l'essentiel – passait par une semaine de 4,5 jours ou par un horaire continu à la manière du concept de *Tagesschule*, si le bien de nos élèves fribourgeois passait par une amélioration du climat de l'école, en favorisant plus d'autonomie dans chaque établissement? Oser poser la question, c'est oser imaginer des modèles différents pour l'école de demain. L'école fribourgeoise est une école – permettez-moi un tout petit cocorico – à la qualité largement reconnue, y compris hors des frontières cantonales. Mais c'est aussi une école en mouvement, qui réfléchit régulièrement à améliorer son efficacité, pour le bien-être et le futur de nos élèves. J'en veux pour preuve le concept "Maintien et développement de la qualité de l'école". Ce concept, appliqué à toutes les écoles de la scolarité obligatoire de la 1H à la 11H, les invite à réfléchir dans une démarche participative et s'inscrivant dans la durée, à leurs ressources et aux possibilités d'amélioration de l'enseignement. Cette année déjà, un certain nombre d'écoles-pilote ont mis en route ce concept. Tout ça pour vous démontrer que l'école fribourgeoise ne s'endort pas sur les lauriers des bons résultats intercantonaux.

Comment alors ne pas soutenir ce postulat? La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se dit intéressée par toutes les données que ce postulat lui permettra de récolter et est prête à mener ce vaste chantier. Conscients de l'ampleur de la tâche, nous ne pouvons que réitérer nos remerciements à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et au Conseil d'Etat, qui acceptent de mener cette analyse. Il est évident que les résultats issus des différentes consultations, ainsi que des travaux d'analyse et de réflexion, serviront à établir une photographie actuelle du cycle d'orientation, avec ses forces et ses faiblesses. Ils pourront indiquer aussi les possibilités d'évolution à moyen et à long terme et, dans ce sens, devenir un précieux outil pour la planification des futures infrastructures scolaires.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce postulat et vous invite à en faire de même.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis maman d'élèves en âge scolaire.

La question du bien-fondé ou non de cette étude a été largement débattue au sein de notre groupe. Je parle donc ici au nom de la majorité du groupe démocrate-chrétien, qui pense que de nouveaux éléments pourraient être apportés à la réflexion d'un éventuel changement de la grille scolaire. Si nous analysons la mise en œuvre d'un demi-jour de congé au cycle d'orientation uniquement sur un plan structurel et organisationnel, il est difficile d'accepter ce changement d'horaire. Néanmoins, et comme le relève le Conseil d'Etat, d'autres éléments sont à prendre en compte et l'intérêt des élèves doit être une priorité. Une réforme viserait à répondre à l'évolution du monde scolaire. Nos jeunes peuvent bénéficier d'une grande offre extrascolaire, encore faut-il qu'ils puissent la concilier avec l'école, sans prendre du retard sur le programme. Je ne parle pas que de sport ou de culture, mais aussi des démarches pour la recherche de places d'apprentissage, des projets lift ou des devoirs guidés par exemple. Notre groupe se demande comment concilier tous ces éléments, autant utiles et formateurs pour le jeune, avec le programme scolaire, les besoins en infrastructures scolaires et sportives, ainsi que les transports scolaires. Si d'autres cantons y arrivent, pourquoi pas nous ? Nous avons eu des éléments de réponse lorsque nous avons traité la motion Hunziker/Schläfli. Aujourd'hui, nous demandons une ouverture d'esprit à prendre cette question sous un autre angle, afin de voir d'abord les avantages d'un changement et peut-être que les solutions suivront. Notre société est en mouvement perpétuel; nous avons le devoir de l'accompagner en adaptant nos structures scolaires, si nécessaire.

Ce postulat nous dira donc si le cadre actuel est le meilleur ou si, au contraire, il mérite une réforme. Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien acceptera majoritairement ce postulat.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Ich äussere mich im Folgenden im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.

Wir unterstützen das Postulat, welches die Einführung eines schulfreien Mittwochnachmittags oder eines durchgehenden Stundenplans an der OS verlangt, einstimmig. Wir sind der Ansicht, dass ein schulfreier Mittwochnachmittag für die Schülerinnen und Schüler viele Vorteile hat. Ich denke hier insbesondere an zusätzliche Ruhe- und Freizeit. Ein zusätzliches positives Argument für den freien Mittwochnachmittag ist das zusätzliche Zeitgefäss für Weiterbildungen und Austausch der Lehrpersonen.

Auf der anderen Seite stellt sich die Frage der Verfügbarkeit der Infrastrukturen für den Unterricht. Zurzeit sind die Pläne der Sporthallen und Spezialräume voll belegt, damit die Bedürfnisse aller Klassen erfüllt werden können. Der schulfreie Mittwochnachmittag würde konsequenterweise zu Problemen bei der Verfügbarkeit der Infrastrukturen führen, welche den aktuellen Bedürfnissen nicht mehr genügen dürften und vergrössert werden müssten, um vermehrt gleichzeitig genutzt werden zu können.

Diese Feststellung gilt noch ausgeprägter für die Schwimmbäder, deren Verfügbarkeit die Möglichkeiten der einzelnen Schulkreise für die Organisation des Schwimmunterrichts während des Schulbetriebs einschränkt. Die Frage des Schülertransports muss ebenfalls berücksichtigt werden. Zudem bleibt die Anzahl Lektionen die gleiche. Was am

Mittwochnachmittag nicht unterrichtet werden kann, muss zu einem anderen Zeitpunkt in den Stundenplan aufgenommen werden. Das bedeutet für die Schülerinnen und Schüler längere Schultage, was der heutigen Freizeitgesellschaft nicht unbedingt entsprechen dürfte. Dem kann man mit einem kürzeren Mittag entgegnen. Diese Idee eines durchgängigen Stundeplans, also einer Tagesschule, finden wir gut. Es ist aber heute schon so, dass viele Schülerinnen und Schüler über den Mittag Frei- oder Wahlfächer besuchen und ein durchgehender Stundenplan für sie schon Realität ist. Hier müssen dann dringen zusätzliche Verpflegungsmöglichkeiten geschaffen werden für Schülerinnen und Schüler, die über Mittag an der Schule bleiben.

Zusammenfassend begrüsst unsere Fraktion, dass der zweifelsfrei gute Vorschlag eingehend analysiert wird, um dann entscheiden zu können, ob die Anpassungen realisierbar und wünschenswert wären.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat Rodriguez/Sudan eingehend diskutiert.

Wir sind der Meinung, dass es Sinn macht, die Einführung eines schulfreien Mittwochnachmittags oder eines durchgehenden Stundenplans, sprich einer Tagesschule, an der Orientierungsschule zu prüfen und einen detaillierten Bericht zu erhalten. Damit erhält der Grosse Rat einen besseren Überblick über die Vor- und Nachteile und die Folgen einer solchen Änderung an der Orientierungsschule. In diesem Bericht müssten auch mögliche Probleme, die entstehen könnten, detailliert erläutert und erklärt werden. Es ist sehr wichtig, detaillierte Angaben über die Auswirkungen bei einer Einführung des schulfreien Mittwochnachmittags oder einer Tagesschule zu erhalten. Fragen wie finanzielle Auswirkungen betreffend Infrastruktur, sprich Tagesschulangebot oder Kantinen, organisatorische und finanzielle Auswirkungen auf die Schülertransporte, finanzielle und organisatorische Auswirkungen bei einem durchgehenden Schulbetrieb sind in den Blick zu nehmen. Wo und wie können die Lektionen des freien Halbtages im verbleibenden Stundenplan eingebaut werden?

Uns ist es auch wichtig, dass die Lektionendotation nicht nach unten korrigiert wird. Ein wichtiger Punkt ist zudem, zu erwähnen, dass die Möglichkeit einer Wahl eines freien Mittwochnachmittags der einzelnen Schulen geprüft werden sollte, eventuell in Zusammenhang mit einem Tagesschulbetrieb. Dass vieles überdacht werden muss, Schulzeiten, Fahrpläne, ÖV, Infrastruktur, Tagesschulangebot, ist uns klar, aber es ist uns wichtig, diese Abklärungen zu machen.

Es ist unbestritten, dass die Einführung eines schulfreien Mittwochnachmittags oder eines durchgehenden Schulbetriebs Auswirkungen auf die Schulorganisation und im Besonderen auch auf die Schülerinnen und Schüler der Orientierungsschulen haben würde. Deshalb wäre es eminent wichtig und interessant, Erfahrungswerte von Kantonen zu erhalten, die einen schulfreien Nachmittag bereits praktizieren. Im Zentrum muss aber immer das Wohl der Schülerinnen und Schüler stehen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt den Antrag des Staatsrats, das Postulat anzunehmen.

Schwander Susanne (*PLR/FDP*, *LA*). J'ai le plaisir de prendre la parole pour le groupe libéral-radical qui, avec grand intérêt, a longuement débattu le pour et le contre d'une modification de l'horaire du cycle d'orientation, par l'octroi d'un congé le mercredi après-midi et l'introduction d'un horaire continu au secondaire I.

Wie der Staatsrat in seiner Antwort erwähnt, kann ein freier Mittwochnachmittag durchaus viele positive Punkte aufweisen.

Ein gewichtiges Problem besteht jedoch in der Nutzungsplanung der Infrastruktur und dies im Besonderen bei den Sportanlagen und Turnhallen. In vielen Schulkreisen werden diese Anlagen gemeinsam von der Primar- und Sekundarschule genutzt und sind bereits jetzt teilweise überlastet. Der freie Mittwochnachmittag der Primarschule erlaubte es, den Turnunterricht der Orientierungsschule auf diesen Nachmittag zu konzentrieren und gewährte einen gewissen Handlungsspielraum. Für die Infrastruktur wie Schulhäuser und Sportanlagen sind die Schulkreise und damit die Gemeinden verantwortlich.

En aucun cas un après-midi de congé au cycle d'orientation ne peut avoir pour conséquences des investissements considérables des communes.

Die Vereinbarung von Beruf und Familie wird durch einen freien Nachmittag für viele Eltern und Erziehende eine zusätzliche Herausforderung darstellen. Jugendliche im OS-Alter sind zwar selbständig, können jedoch trotzdem nicht sich selber überlassen werden. Es ist zu erwarten, dass schulergänzende Tagesstrukturen ihr Angebot anpassen und ausbauen müssen. Dies ergibt Mehrkosten für Gemeinden und Eltern. Betreffend einer Einführung einer Tagesstruktur an der OS ist zu erwähnen, dass diese Organisation bereits heute möglich ist und einige Schulkreise dies bereits eingeführt haben. Es liegt am politischen Interesse der Schulorganisation und ihrer Partnergemeinden, ob diese Idee umgesetzt wird.

Im Abschnitt "erneute Prüfung" wird aufgelistet, wie viele verschiedene Partner zu diesen Themen konsultiert werden sollen. Ein enormer personeller und zeitlicher Aufwand, der zu welchem Resultat führen soll? Vergibt man einen Auftrag in diesem Umfang, muss das Ziel vorher klar definiert sein.

Il est aussi peut-être utile de rappeler qu'une motion récente, concernant cette demi-journée de congé, a été refusée à une large majorité – mes collègues en ont déjà parlé. Après un débat nourri et constructif à l'époque, nous avions quand même argumenté principalement la prise en compte qu'un développement de la société actuelle était en cours. Si le postulat devait être accepté, le rapport ne fera qu'affiner certaines informations, mais il ne fera pas changer la position des différents partenaires de l'école.

En conclusion, le groupe libéral-radical ne voit pas l'utilité de l'élaboration d'un volumineux rapport et va, dans sa majorité, rejeter le postulat.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Je m'exprime ici à titre personnel, comme mère qui a accompagné ses enfants pendant leur parcours scolaire et comme ancienne élève d'un canton où le congé du mercredi après-midi était et est la norme depuis longtemps.

Je suis convaincue que, pour la tranche d'âge des préadolescents et adolescents, une coupure au milieu de la semaine est salutaire et bienvenue. On améliore l'accessibilité aux activités culturelles, sportives ou sociales, mais on peut aussi donner une plage horaire plus grande pour retravailler les cours ou pour des cours d'appui qui ne tombent pas aux heures du soir où les jeunes sont déjà fatigués. Ou encore, un temps pour soi qui n'est pas rempli d'obligations scolaires ou familiales et qui permet de recharger les batteries. Le plan d'études doit être respecté, c'est évident. Mais les horaires continus, c'est-àdire avec une pause de midi plus courte et des modifications d'horaire, peuvent libérer un après-midi sans problème. Dans sa réponse à la motion Hunziker/Schläfli, le Conseil d'Etat listait les bienfaits pour les élèves d'une pause au milieu de la semaine. Les arguments qui parlent en défaveur de l'introduction de cette demi-journée de congé sont avant tout d'ordre financier et organisationnel. Ceci a clairement été mis en évidence lors des débats sur la motion Hunziker/Schläfli. Les CO ne disposent pas tous de cantines ou alors elles ne sont pas suffisamment grandes? Eh bien, une cantine scolaire est un équipement indispensable en 2019, où la plupart des deux parents travaillent, au moins à temps partiel, et où les familles monoparentales sont nombreuses. Ces infrastructures devront de toute façon être adaptées aux nouveaux fonctionnements de la vie familiale. Les halles de sport sont déjà suroccupées? Le sport ne se limite pas aux activités dans une salle de gym. Plus d'activités en plein air seraient les bienvenues. Il y a tellement de disciplines qui peuvent être pratiquées en plein air. Il est difficile de trouver des plages horaire pour la piscine? C'est bien finalement en équipant notre canton en piscines qu'on résout le problème, pas en étalant les horaires scolaires sur 10 demi-journées. Les familles devraient revoir leur organisation? Eh bien aujourd'hui déjà les familles doivent s'organiser durant le cycle primaire, pour régler les questions d'accueil hors du temps scolaire. Des infrastructures sont déjà en place pour l'accueil extrascolaire. Cependant, elles devront être probablement adaptées aux nouveaux besoins.

Bien que je comprenne que des aménagements nécessaires ne peuvent pas être faits à court terme, j'espère que l'évaluation des bienfaits pour nos jeunes primera sur l'évaluation des coûts pour la collectivité publique et que le politique prendra ses responsabilités pour aménager une organisation scolaire qui corresponde aux besoins des jeunes et aux besoins de la société actuelle.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je m'exprime.

Suite au refus de la motion qui demandait d'introduire le mercredi après-midi de congé au CO, deux de nos collègues ont déposé immédiatement un postulat, pour connaître et examiner en détail les incidences positives et négatives qu'aurait l'introduction du mercredi après-midi de congé ou de l'horaire continu sur les élèves. Cela est très suisse, j'ose le dire. On veut d'abord connaître et résoudre tous les problèmes avant de les affronter. Aujourd'hui, je vous invite à suivre les recommandations du Conseil d'Etat, qui voit une ouverture à notre proposition de changement d'horaire et vous prie d'accepter ce postulat.

Genoud François (PDC/CVP, VE). J'interviens à titre personnel et je n'ai plus de liens d'intérêts avec ce message.

Cette question a déjà été débattue, comme on l'a entendu, lors d'une dernière séance. L'octroi d'un congé du mercredi aprèsmidi a été discuté et la motion a été rejetée. J'ai parcouru les vœux des postulants. Ils demandent au Conseil d'Etat d'analyser certains points: organisation des transports scolaires, fonctionnement des cantines scolaires, besoins en infrastructures scolaires et sportives. Tout ceci est, me semble-t-il, de compétence communale, et je ne comprends pas pourquoi le Conseil d'Etat entre en matière pour cette analyse. N'oublions pas qu'il y a autant d'associations de CO que de situations différentes.

Concernant l'introduction de l'horaire continu, ceci existe déjà et si une association désire le mettre en place, elle est autonome. Elle est capable de faire son analyse par rapport à sa propre situation et il n'y a pas besoin d'une analyse étatique.

Pour le mercredi après-midi, les conséquences sont connues. Connaissant le fonctionnement d'un CO, je vois plus de points néfastes que positifs. Dans la réponse du Conseil d'Etat, la liste des problème mentionnés est importante. Je pourrais même en rajouter quelques-uns, selon la position géographique des CO. N'oubliez pas non plus que c'est lors des études que les activités accessoires de l'école sont organisées: répétitions de chœurs ou activités théâtrales par exemple. Lorsque j'enseignais, j'avais

la chance de compter dans ma classe des élèves pas nécessairement scolaires, avec une vie sociale différente. En préparant cette intervention, j'imaginais leurs activités un mercredi après-midi de congé, certainement les mêmes que le vendredi soir et le week-end. Certaines communes apprécieront.

En conclusion, cette demande globale prendra beaucoup de temps pour un résultat, me semble-t-il, mitigé. Le Conseil d'Etat le sait également, puisqu'il a besoin d'une page complète pour en définir la procédure et comment il va difficilement nous rendre ce rapport. Il est parfois plus facile de répondre affirmativement à un postulat plutôt que négativement, tout en sachant que le but premier, un changement d'horaire au CO, ne pourra être atteint.

Je vous invite donc à refuser ce postulat.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP*, *GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant au CO de La Tour-de-Trême et heureux parent de deux adolescents fréquentant ce même lieu d'études. Je m'exprime en tant que coauteur du postulat et je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées sur ce sujet qui, on peut s'en rendre compte, suscite toujours un débat, comme c'est d'ailleurs toujours le cas lorsqu'on se penche sur ce domaine important qu'est l'enseignement et la formation de nos jeunes.

Je suis bien évidemment heureux de constater qu'une partie d'entre vous adhère à ce postulat, qui vise une étude globale des nombreux paramètres concernant le domaine scolaire obligatoire du cycle III. Je comprends également les craintes de certains. Je les avais d'ailleurs aussi exprimées lors de la motion de nos collègues Hunziker/Schläfli. Mais ce postulat pourra donner des réponses à ces inquiétudes, avec cette étude à large spectre où tous les partenaires en lien avec les études envisagées seront consultés: communes, enseignants, directions et intervenants extérieurs. Cette analyse, qui n'est pas une usine à gaz M. Genoud, va certainement éviter de nombreuses autres interventions parlementaires sur l'un ou l'autre point que ce postulat propose d'étudier globalement. Je reste donc persuadé que le postulat proposé est l'outil adéquat pour se poser les bonnes questions sur le contenu de la grille horaire, les horaires et le fonctionnement de notre école du cycle III. Nous ne devons pas avoir peur, dans ce domaine en perpétuel changement, d'étudier toutes les possibilités offertes. Ce n'est pas ouvrir une boîte de Pandore, mais suivre l'évolution de notre société et d'y positionner l'école fribourgeoise pour le bien de nos élèves. Ne restons peut-être pas focalisés uniquement sur le congé du mercredi après-midi et ses contraintes, comme l'a dit M^{me} Schwander. Une autre plage dans la semaine ou un horaire continu pourrait être défini avec tous les partenaires, pour offrir non pas un congé aux élèves, mais leur offrir la possibilité de participer à d'autres activités préprofessionnelles, sportives, médicales ou culturelles, sans empiéter sur la grille horaire hebdomadaire. Je ne veux pas revenir sur toutes les interventions, mais je note également que les arguments de certains portent sur un éventuel résultat que l'étude donnera, mais qui reste pour l'instant hypothétique. Ne passons donc pas à côté de ce processus qui pourra certainement nous donner des réponses et ouvrir des portes intéressantes pour notre école, comme les réponses d'ailleurs apportées sur le sujet précédent du postulat Bischof. Accepter ce postulat, c'est ne pas laisser figé l'enseignement fribourgeois du cycle III dans une société en mouvement.

Je vous remercie de votre attention et vous demande donc de soutenir ce postulat sur une vision d'avenir de l'enseignement de notre canton.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Comme il est 12 h 15, je ne vais pas reprendre tous les arguments. J'aimerais simplement dire que je voudrais une fois pour toutes savoir si c'est la fausse bonne idée, la vraie mauvaise idée, la vraie bonne idée ou la fausse mauvaise idée. On a le choix. Ce thème est récurrent et il revient vraiment très souvent à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, et ici aussi. A un certain moment, il faut prendre le temps de consulter tous ceux qui sont acteurs et partenaires dans ce domaine, de prendre tous les avantages, tous les inconvénients et d'y incorporer les changements nouveaux qui arrivent – notamment le nouveau plan d'études romand incorporant l'informatique ou le souhait du Grand Conseil de mieux soutenir la filière sport, art et formation. A un certain moment, il faut tenir compte de tout ça pour avoir une vue qui soit correcte et, je dirais, une fois pour toutes, décider pour une durée stable.

Je vous invite à accepter ce postulat, qu'on puisse enfin savoir de quoi il s'agit dans le fond.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 60 voix contre 15. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola

(SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 60*.

Ont voté non:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 15*.

Se sont abstenus:

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP). Total: 2.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

La séance est levée à 12 h 15.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Patrick PUGIN, secrétaire parlementaire